
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Deuxième séance – Mardi 8 juin 2010, à 21 h

Présidence de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente

La séance est ouverte à 21 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, conseiller administratif, *MM. Bayram Bozkurt, Simon Brandt, Christophe Buemi, M^{me} Anne Carron-Cescato, M. Olivier Fiumelli, M^{me} Maria Pérez, MM. Jean Sanchez et Fabien Sartoretti*.

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M. Pierre Maudet*, vice-président, *MM. Patrice Mugny et Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 28 mai 2010, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 8 juin et mercredi 9 juin 2010, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Nous avons reçu deux motions d'ordre. La première demande le traitement en urgence de l'interpellation nouvelle I-215 de M^{me} Marie Chappuis, MM. Alexandre Chevalier et Adrien Genecand, intitulée «Recours de la Ville: les étudiants privés de logements par la faute de la mauvaise foi du magistrat?»

La seconde motion d'ordre, déposée par M^{me} Machado, demande de traiter en urgence la motion M-918 de MM. Georges Breguet, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguët, Roger Michel, Miltos Thomaidès, Pierre Rumo, Jean-Charles Lathion, Pascal Rubeli, M^{mes} Anne Moratti Jung, Sandrine Burger, Corinne Goehner-Da Cruz, Silvia Machado, Annina Pfund, Véronique Paris, Nicole Valiquer Grecuccio, Andrienne Soutter, Isabelle Brunier, Maria Casares, Odette Saez, Alexandra Rys et Catherine Buchet-Harder, intitulée «Exposition sur la pauvreté «Si jamais»: pourquoi pas à Genève? Il n'est pas trop tard!» Cette motion figure déjà à notre ordre du jour.

Nous passons au traitement de la première motion d'ordre, qui demande l'urgence sur l'interpellation I-215. Je donne la parole à l'un ou l'une de ses auteurs pour motiver cette urgence.

M^{me} Marie Chappuis (DC). Lors de la dernière séance du Conseil municipal, M. Paganì a justifié son recours contre le parking de Sécheron en expliquant que l'autorisation de construire délivrée par le Canton n'en spécifiait pas le caractère P+R. C'est manifestement faux: dans la *Feuille d'avis officielle (FAO)*, il est écrit noir sur blanc que ce parking est un P+R.

Face à ces nouveaux faits, nous souhaitons l'urgence sur l'interpellation I-215, afin de recevoir des explications de la part du magistrat. Au-delà des clivages politiques, nous demandons à tous les partis qui se battent pour créer des logements pour étudiants en ville de Genève de voter cette urgence. Je rappelle que le recours déposé par M. Paganì bloque la création de 140 logements pour étudiants.

La présidente. Je donne la parole à une personne par groupe pendant une minute pour s'exprimer sur cette motion d'ordre.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Il est évident qu'il y a lieu de débattre de cette question avec un certain à-propos, dans la mesure où son actualité même justifie que le Conseil administratif nous donne toutes les informations requises et prenne position devant nous par rapport à ce recours.

M. Adrien Genecand (R). S'il y a quelque chose d'urgent, à Genève, c'est bien le problème du logement – et surtout du logement étudiant, ajouterais-je à titre personnel. Ce qui se passe actuellement est inadmissible. On nous avait dit, il y a quelques semaines, que le recours du Conseil administratif avait été déposé en raison du fait que la mention P+R ne figurait pas dans l'autorisation de construire délivrée par l'Etat. Or, nous nous sommes rendu compte par nous-mêmes, en lisant les journaux et en écoutant les déclarations du magistrat en charge du Département cantonal des constructions et des technologies de l'information, que c'était apparemment faux. Par conséquent, nous exigeons des explications quant à ce recours du Conseil administratif, qui nous semble parfaitement inutile.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 39 oui contre 14 non.

La présidente. Cette interpellation urgente I-215 sera traitée immédiatement après les questions orales.

Nous passons à la seconde motion d'ordre, qui demande l'urgence sur la motion M-918 concernant l'exposition sur la pauvreté «Si jamais». Je donne la parole à l'un ou l'une de ses auteurs pour en justifier l'urgence.

M^{me} Silvia Machado (S). Mesdames et Messieurs, si nous demandons l'urgence, comme le dit l'intitulé de la motion M-918, c'est pour qu'il ne soit pas trop tard et que la Ville de Genève fasse le nécessaire pour accueillir l'exposition «Si jamais». Une large majorité – mais pas l'unanimité – des partis qui siègent dans cette enceinte ont signé cette motion, et je pense que son urgence ne devrait pas poser de problème.

La présidente. Je donne la parole à une personne par groupe pendant une minute pour s'exprimer sur l'urgence de la motion M-918.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Pour des questions de *timing*, nous voterons cette motion d'ordre.

M. Jacques Baud (HP). Il est évident que la pauvreté, à Genève, on la cache depuis toujours. Il est temps qu'on en parle, c'est une bonne chose! Je suis favorable à l'urgence de la motion M-918.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée sans opposition (59 oui et 1 abstention).

La présidente. Cette motion sera traitée immédiatement après les questions orales et l'interpellation I-215 dont nous venons de voter l'urgence.

3. Election d'un-e représentant-e du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration de Télégénève SA, en remplacement de M. Patrick Baud-Lavigne, démissionnaire (statuts de la société, art. 13) (RCM, art. 129, lettre B).

La présidente. En remplacement de M. Patrick Baud-Lavigne, démissionnaire, je demande au groupe socialiste de m'annoncer le nom de son candidat ou de sa candidate. L'élection est tacite.

M. Grégoire Carasso (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe et le Parti socialistes ont le plaisir de vous présenter la candidature de Luciano Gilardi. Je décrirai en quelques mots son parcours professionnel, qui s'est déroulé, pour l'essentiel, entre la finance et la gestion d'entreprises. Nous pensons que, pour une société à majorité en mains publiques comme l'est Télégénève SA, ses compétences seront bienvenues. Il est entendu que ce renouvellement restera valable jusqu'à la fin du mandat, à savoir l'année 2011. Je vous remercie de réserver un bon accueil à cette excellente candidature.

M. Luciano Gilardi est élu.

4. Election d'un-e représentant-e du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec), en remplacement de M. Charly Schwarz, démissionnaire (statuts de la fondation, art. 8) (RCM, art. 129, lettre B).

La présidente. Nous procédons au remplacement de M. Charly Schwarz, démissionnaire. Le Conseil municipal étant représenté au sein de la Fondetec par neuf membres à répartir proportionnellement au nombre de sièges obtenus par les partis, l'élection est tacite. Je demande au Parti radical de me donner le nom de son candidat ou de sa candidate. Monsieur Rémy Burri, vous avez la parole.

M. Rémy Burri (R). Nous vous proposons d'élire au conseil de la Fondetec M^{me} Anne-Marie Gisler, qui a déjà siégé sur nos bancs dans cette enceinte. Elle travaille dans une grande entreprise de distribution nationale et a beaucoup d'intérêt pour les questions environnementales et juridiques. Nous sommes convaincus qu'elle aura sa place au sein du conseil de la Fondetec. Merci de lui accorder votre confiance, Mesdames et Messieurs.

M^{me} Anne-Marie Gisler est élue.

5. Questions orales.

M. Adrien Genecand (R). Ma question s'adresse à M. Tornare et elle concerne l'article que nous avons tous pu lire dans notre gazette locale à propos des jeux du bois de la Bâtie.

Quand j'entends que la seule réponse donnée à ce genre de problème est que les jeux sont aux normes européennes et que cela excuse tout, ce n'est pas acceptable à mon point de vue. Ce d'autant qu'il s'agit ici d'ajouter simplement un peu de mousse ou un autre élément à la base des piliers. Il me semble nécessaire de trouver une solution adaptée, avant qu'un nouveau drame ne se produise, et de prévenir plutôt que de guérir!

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je pense que le Conseil administratif vous répondra demain.

M^{me} Chantal Perret-Gentil (R). Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani et elle concerne l'écluse du Seujet. Il me semble que des négociations à ce sujet sont bloquées entre la Ville et les Services industriels de Genève (SIG), ce qui empêche le passage des bateaux. Cette situation est fort regrettable, et j'aimerais savoir où en sont ces négociations.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je rappelle que, depuis 1984, la Ville a l'obligation d'entretenir l'écluse du Seujet, et notamment les pieux de chocs. L'année passée, la facture se montait à près de 500 000 francs, car il a fallu les remplacer. Le Conseil administratif s'est donc demandé s'il fallait continuer à payer des sommes considérables – environ 150 000 francs par année, mais c'est une approximation qui demande vérification – pour entretenir un dispositif n'appartenant pas à la Ville.

Nous avons donc dénoncé la convention qui nous liait aux SIG, et nous nous sommes vu opposer une fin de non-recevoir. Pourtant, nous sommes partenaires et nous avons quand même le droit de dénoncer les conventions qui nous semblent devoir l'être! Dans le cas présent, nous l'avons fait en respectant la procédure. Les SIG et l'Etat de Genève ont cru bon de ne plus entretenir régulièrement cette écluse, qui leur appartient et qui relève de leur responsabilité.

Dans cette affaire, nous avons toujours prétendu qu'il fallait nous mettre autour d'une table pour renégocier la question. Actuellement, nous en sommes à la phase préalable, c'est-à-dire au moment où, comme dans toutes les négociations, on se demande si la table doit être carrée ou ronde... A ma connaissance, M^{me} Künzler, en charge du Département cantonal de l'intérieur et de la mobilité, a décidé dans un geste d'apaisement de procéder à l'entretien de cette écluse et d'en rouvrir le passage aux bateaux. Il est vrai que, dans ce litige, ces derniers étaient les otages de la décision du Conseil administratif; cependant, nous n'avons pas à assumer ce problème, puisque nous pensons – et nous pensons toujours – qu'il appartient au propriétaire d'entretenir ce qui lui appartient.

Quant à savoir si, à l'avenir, la Ville devra continuer à payer l'entretien de l'écluse du Seujet, la question reste ouverte. Nous sommes ouverts à toute négociation sur ce point. Néanmoins, nous ne sommes pas d'accord d'assumer l'entièreté de cette charge d'entretien et de réparation complète, notamment pour le remplacement des pieux de chocs.

M. Salvatore Vitanza (R). Ma question s'adresse à M. Pagani et elle concerne l'affaire du syndicaliste d'Unia Murad Akincilar. Monsieur le magistrat, la semaine dernière, vous vous êtes rendu en Turquie afin de le soutenir.

Nous aimerions avoir confirmation de votre part que ce déplacement n'a pas été aux frais du contribuable.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je réponds à cette question, car j'estime que nous avons des comptes à rendre à votre assemblée et aux citoyens au sujet de l'affaire Murad Akincilar.

Au début de l'année 2010, le Conseil administratif a mis à disposition l'ensemble de ses panneaux d'affichage de format mondial pour des affiches à l'effigie de ce syndicaliste emprisonné – j'espère que vous les avez remarquées! Cela nous a coûté de l'argent, puisque ces panneaux ne sont pas gratuits, mais il s'agissait d'une campagne de soutien nécessaire pour défendre non seulement un syndicaliste, mais plus généralement les droits syndicaux, qui sont la base de notre démocratie, Monsieur Vitanza.

Dans un second temps, le Conseil administratif m'a délégué pour que je me rende en Turquie pour assister au procès de Murad Akincilar. Il a donc pris en charge les frais du voyage – mais je vous rassure, j'étais en classe économique dans l'avion, je suis arrivé le soir et reparti le lendemain après-midi, après le procès.

Monsieur le conseiller municipal, la présence du maire de Genève a été si efficace que le tribunal, apprenant la venue d'une délégation suisse, a suspendu ses travaux pour vérifier les charges qui pesaient contre les dix-sept inculpés. Convoquée à 10 h, la séance n'a commencé qu'à 13 h; à 15 h, le procureur général abandonnait toutes les charges. Et cela, après huit mois d'emprisonnement complètement abusif, sans jugement!

La prison, là-bas, c'est vingt-trois heures sur vingt-quatre d'isolement complet – ce n'est pas comme en Suisse, même si nos prisons sont aussi critiquables. Ces dix-sept inculpés – dont des femmes – étaient à l'isolement et ne pouvaient parler à personne. Parmi eux, il y avait le directeur d'une succursale de magasin semblable à une Migros, un économiste dans une banque, trois ouvriers de l'aéroport... Bref des gens comme vous et moi, qui ont passé huit mois en prison pour rien, puisque le procureur général a abandonné toutes les charges qui pesaient contre eux – sauf pour le seul encore emprisonné, qui nie tout ce dont il est accusé. La seule chose que l'on puisse lui reprocher, c'est d'avoir osé modifier son passeport pour pouvoir sortir de Turquie – ce qui lui avait été interdit – alors qu'il souffre d'un cancer et espère se faire soigner à l'étranger.

Je trouve cette situation suffisamment déplorable pour que le Conseil administratif consacre l'argent nécessaire à défendre les droits démocratiques, ici et là-bas. (*Applaudissements nourris.*)

M^{me} Patricia Richard (R). Ma question s'adresse à M. Pagani. Je vous l'avais déjà posée il y a deux ou trois mois, Monsieur Pagani. Elle concerne l'inondation due aux problèmes de tourbillon dans le collecteur à la place Bel-Air. Vous m'aviez dit que vous nous donneriez des nouvelles par rapport à ce qui s'est passé, notamment s'agissant de savoir qui prendrait la responsabilité de l'accident. J'attends donc de connaître la suite des événements...

La présidente. M. Pagani vous répondra demain.

M^{me} Isabelle Brunier (S). Je ne sais pas très bien si ma question concerne l'aménagement ou l'occupation du domaine public. J'avais déjà eu l'occasion d'en parler brièvement dans le cadre d'un rapport et, à l'époque, M. Maudet m'avait répondu qu'il ne connaissait pas la situation.

En fait, je voudrais savoir ce qu'il advient des boules de buis qui faisaient partie intégrante de l'aménagement de la place du Rhône, place à laquelle on reproche souvent d'être très sombre, très noire, très dénudée. A l'époque, l'aménagement de la place avait fait l'objet d'un concours, gagné par l'architecte Massimo Lopreno. Cet aménagement devait être très simple, afin de permettre à différentes manifestations d'avoir lieu sur la place. Mais il n'empêche qu'il était un peu plus vert que ce qu'on connaît maintenant, puisqu'il y avait une série de boules de buis dans des bacs amovibles, remplaçant les arbres qu'on ne pouvait planter à cet endroit.

Ces boules de buis, nous les avons vues à l'Orangerie du parc La Grange, lors d'une visite de la commission des travaux et des constructions. Elles étaient complètement desséchées et abandonnées. Or elles faisaient partie de l'aménagement primé à l'époque. Donc, qu'en est-il?

La présidente. M. Pagani vous répondra demain.

M. Robert Pattaroni (DC). Ma question s'adresse aussi à M. Pagani et elle concerne un bistro populaire, celui du cercle de l'UGS. Cet établissement est fermé depuis longtemps. J'avais déjà interrogé M^{me} Salerno, qui m'avait répondu qu'un nouveau tenancier avait été choisi, mais que l'ouverture dépendait des travaux. Or, maintenant, l'établissement est fermé depuis très longtemps. C'est dommage, car nous parlons souvent de la sauvegarde des petits commerces et voilà que la Ville est dans la situation de bloquer la réouverture d'un café-restaurant très populaire.

La présidente. M. Pagani vous répondra demain.

M^{me} Valérie Bourquin (Ve). Ma question s'adresse à M^{me} la maire Sandrine Salerno, en charge des ressources humaines de la Ville de Genève. Elle s'inscrit dans la même ligne que ma question écrite QE-320 intitulée «Trop d'information tue l'information!», à laquelle je n'ai d'ailleurs pas encore reçu de réponse. Aujourd'hui, je pourrais ajouter que trop d'information tue aussi les arbres, notamment dans le cas de notre municipalité qui, pourtant, devrait montrer l'exemple en matière d'économie de papier.

Je n'ignore pas que la Direction des ressources humaines (DRH) est en voie de restructuration et de modernisation – c'est très bien, nous nous en réjouissons, car elle en avait grand besoin. Je sais qu'il y a du pain sur la planche, et je ne doute pas que la procédure de recrutement sera modifiée afin de gagner en efficacité, mais également d'éviter un important gaspillage de papier.

Il s'agit d'accepter les candidatures par courrier électronique, ce qui se fait désormais à peu près partout – même à l'Etat de Genève, c'est dire... Il s'agit aussi de supprimer le formulaire à imprimer et à compléter obligatoirement par tous les postulants, alors qu'il est totalement redondant et fait double emploi avec le curriculum vitae et le dossier de candidature. Je signale au passage que cette procédure laborieuse risque de décourager les meilleurs candidats, j'en connais à qui c'est arrivé. J'aimerais donc savoir quand changeront les modalités que je viens de décrire.

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Depuis le début de la législature en cours, le Conseil administratif mène un débat nourri, afin de définir pour quels actes administratifs nous pourrions passer au tout électronique. Certains d'entre nous sont partisans de cette avancée, et d'autres beaucoup moins. Nous n'avons pas abordé spécifiquement le point que vous venez de soulever, Madame Bourquin, mais il s'intègre dans la problématique générale des formulaires d'inscription étudiée par la DRH pour les postulations à la fonction publique. Dès que la DRH aura terminé son travail et que j'en aurai présenté les résultats au Conseil administratif, je les transmettrai volontiers au Conseil municipal.

Mais cette question en appelle une autre, beaucoup plus large: celle des moyens de communication que nous adoptons avec l'extérieur. Dans ce domaine, il s'agit de voir pour quels supports nous pourrions passer au tout électronique. Nous nous interrogeons en particulier sur le cas de l'ouverture de postes; à l'Etat, toute la procédure est informatisée, alors que la Ville continue à publier des annonces dans deux quotidiens au moins. Sur ce point, le Conseil administra-

tif avance dans ses réflexions, mais la procédure électronique ne remporte pas encore une franche majorité. Voilà pourquoi nous en sommes restés aux modes de communication traditionnels, à savoir à la fois un support électronique par internet et un support papier.

Mais dès que nous aurons reçu les éclaircissements de la DRH et que notre position aura évolué, je présenterai volontiers – peut-être plutôt en commission – le point d’avancement de la question au Conseil municipal.

M^{me} Christiane Olivier (S). Ma question s’adresse à M. Patrice Mugny. Lors du relogement des différentes associations d’Artamis – théâtrales ou autres – des locaux leur ont été attribués à la rue du Vélodrome. C’est notamment le cas du Théâtre du Galpon. A ce moment-là, il avait été précisé que lesdits locaux étaient dévolus exclusivement au petit artisanat et à des activités artistiques pour des séances de répétition; pour des raisons de sécurité, aucune représentation publique ne devait avoir lieu à cet endroit. Cela figure dans l’article 1.4 des règles d’attribution des locaux: «Les manifestations à caractère public, payantes ou non, telles que concerts ou spectacles, ne sont pas autorisées dans les locaux.»

Or, d’après le calendrier culturel qui vient de nous parvenir, un spectacle sera donné par le Théâtre du Galpon du 2 au 12 juin – sept soirs de suite! – à la rue du Vélodrome... Je voudrais savoir si cette institution a reçu une dérogation, et à quel titre. C’est une question d’égalité de traitement avec les autres institutions présentes dans ces locaux.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Soyons clairs: le problème, dans cette affaire, c’est qu’il y a confusion sur les termes.

Le Théâtre du Galpon espérait être relogé provisoirement, à la demande de la Ville de Genève, sur le quai des Péniches. Il vient d’en obtenir l’autorisation, il y a quelques jours. Ainsi, le théâtre pourra être rebâti hors des locaux de la rue du Vélodrome, qui continueront à servir de lieu de répétition et de travail pour la troupe et ses proches. Les responsables du Théâtre du Galpon envisageaient, s’ils ne disposaient pas de nouveaux locaux assez rapidement, d’aller se produire ailleurs – si j’ai bonne mémoire, ils se sont produits à la Parfumerie.

Pour fêter leur installation au quai des Péniches, ils ont invité des gens à venir gratuitement assister à quelques soirées d’adieu à la rue du Vélodrome. Il s’agissait de rassembler dix-sept ou dix-huit personnes autour d’une table pour manger ensemble en leur lisant des textes. Mais le site internet du théâtre annonçait des «représentations» gratuites... C’est en tout cas ainsi que la situation m’a été décrite.

J'ai donc téléphoné au Théâtre du Galpon pour demander ce qui se passait, d'autant plus que la Gérance immobilière municipale (GIM) avait aussi été saisie du problème; elle avait même dû rappeler aux membres de cette institution les règles très claires d'attribution des locaux de la rue du Vélodrome, selon lesquelles il ne devait pas y avoir de spectacle. M. Alvarez, responsable du Théâtre du Galpon, m'a demandé s'il fallait annuler tout de suite les «représentations» prévues. Je lui ai demandé s'il s'agissait bien d'un simple moment de convivialité avant le déplacement de sa troupe, et il m'a répondu affirmativement.

J'ai donc considéré, pour ma part, qu'il n'y avait pas péril en la demeure et qu'il ne s'agissait pas réellement d'un spectacle au sens où on l'entend habituellement. Je ne suis pas inquiet à ce sujet. Ces soirées prévues au Galpon se situent peut-être juste à la frontière entre ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas mais, pour le moment, d'après les échos que j'en ai eus, je n'ai pas le sentiment que la situation soit dramatique.

M^{me} Ariane Arlotti (AGT). Ma question s'adresse à M. Mugny et elle concerne également le Théâtre du Galpon. J'ai appris qu'un permis de construire avait été délivré à cette institution pour un nouveau théâtre au quai des Péniches. Je souhaiterais savoir quel type de contrat a été prévu dans ce cas précis, et si le même espace, à l'avenir, fera l'objet de mises au concours.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. L'autorisation de construire a été accordée sur demande de la Ville de Genève; elle est provisoire. Nous verrons combien de temps elle durera... Je rappelle que la perspective de pouvoir disposer d'Artamis nous conduira à rediscuter certains aménagements – sans parler du débat en cours sur la Parfumerie, mise en péril par une probable extension du bâtiment de police voisin.

Nous traversons donc une phase d'expectative, où nous examinons diverses possibilités. Certaines situations provisoires dureront quand même quelques années. Je pourrais mentionner encore le cas de Cave12... Bref, il y aura des changements. C'est souvent à la demande des groupes municipaux que nous essayons de trouver des locaux pour des troupes de théâtre.

En tout cas, en ce qui concerne le Théâtre du Galpon – comme pour le Théâtre du Loup – nous ne le relancerons pas tous les cinq à dix ans. Ces théâtres ne font pas partie des institutions culturelles créées par la Ville, qui peut décider d'en renouveler la direction. Ils sont en général l'apanage d'une troupe, d'une compagnie ou d'un collectif – comme à la Parfumerie – et nous n'intervenons pas dans les nominations qui ont lieu à ce niveau.

M^{me} Danièle Magnin (L). Ma question s'adresse à M. Mugny. Lors de la dernière manifestation «La rue est à vous», j'ai observé que certains orchestres se laissaient aller à un déferlement de décibels extrêmement important. Ce problème se pose au moins deux fois par année et il peut être grave, si des enfants sont exposés de très près au bruit. Ce fut notamment le cas à l'angle de la rue Bertrand et de la rue de l'Athénée, le printemps dernier.

Monsieur le magistrat, je vous demande quelles mesures vous entendez prendre pour garantir le respect de la norme antibruit.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je distingue les spectacles en salle et ceux, destinés au grand public, qui se déroulent en plein air. C'est de ces derniers que je parle ici.

Le lieu par excellence de ce type de concerts, là où la musique est la plus forte, est la scène Ella Fitzgerald, au parc La Grange. A cet endroit, dans le cadre du festival dirigé par la municipalité, les techniciens de la Ville gèrent la sonorité depuis des années. Les normes fédérales sont donc parfaitement respectées et la limite des 92 ou 93 décibels n'est pas dépassée – je ne sais plus leur nombre exact mais, en tout cas, c'est important, car on les compte de manière exponentielle et il suffit d'en ajouter un pour que cela corresponde à un bruit beaucoup plus intense. En outre, je signale que ces concerts finissent à 22 h.

En ce qui concerne la manifestation «La rue est à vous», quand c'est la Ville qui gère les concerts, nous sommes évidemment dans le même cas de figure. Cependant, à certaines occasions, elle se contente de prêter le matériel aux musiciens. Les comités d'organisation des manifestations «La rue est à vous» sont tenus de respecter les limites imposées par la législation fédérale et relayées par chaque ville, bien sûr.

Dans le cas particulier que vous évoquez ce soir, Madame Magnin, je n'ai pas la réponse, mais je me renseignerai. S'il s'avère que la limite légale des décibels autorisés a été dépassée, je demanderai que l'on intervienne pour mieux contrôler ces dérives. Cela étant, sachez que la vérification du bruit incombe à la police cantonale, qui a une brigade spéciale pour cette tâche, et non aux agents municipaux. En tout cas, si ce que vous dénoncez s'est réellement produit, Madame la conseillère municipale, j'espère que cela n'arrivera plus à l'avenir.

M. Christian Lopez Quirland (S). Ma question s'adresse à M. Pierre Maudet et elle concerne le nouveau site internet de la Ville de Genève – ou, du moins, la partie qui concerne la police municipale. Je suis assez étonné du changement drastique dans la présentation de la formation continue des agents municipaux.

Auparavant, on mettait en exergue la cohésion sociale, le travail de proximité et d'écoute... Mais, aujourd'hui, que vois-je sur le site internet? Que la police municipale reçoit une formation essentiellement liée au droit et aux règlements cantonaux et municipaux, mais également au passage de menottes, à l'utilisation de sprays, au maniement du bâton tactique, à la légitime défense, à l'application de la proportionnalité...

Est-ce bien cette police municipale là que nous voulions? Tel n'est pas le cas du groupe socialiste – ni le mien, évidemment. J'aimerais donc recevoir des explications à ce sujet.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Il s'agit plutôt d'une interpellation que d'une question, Monsieur Lopez Quirland, je serai donc obligé de développer suffisamment ma réponse. Si j'ai bien compris, votre interrogation ne porte pas sur le site internet de la Ville lui-même, mais sur le contenu qu'il véhicule.

Qu'en est-il, aujourd'hui, de la police municipale? Comme vous le savez, une nouvelle loi est entrée en vigueur, laquelle a élargi les compétences des agents de la police municipale, notamment aux plans formel et matériel. Au plan matériel, je me réfère à toute une série de lois cantonales portant sur des infractions, mais également sur des sanctions pouvant nécessiter l'usage de la contrainte – je ne dis pas que c'est toujours le cas!

Le Conseil administratif estime que c'est un sujet suffisamment grave et important, où il faut faire appel au discernement des agents municipaux, et qui nécessite de consacrer du temps à leur formation. Cela ne signifie pas que nous espérons qu'ils rentabiliseront le temps de formation continue passé aux éléments d'usage de la contrainte, ainsi qu'à l'application et à la connaissance des lois et règlements au détriment de tout ce qu'ils savent déjà faire par ailleurs – je rappelle que leur formation de base est précisément axée sur la prévention et le travail de proximité.

Mais, aujourd'hui, en raison de ces changements légaux, la police municipale doit investir du temps de formation continue sur ces aspects nouveaux. Il ne faut pas chercher plus loin. J'insiste: ces nouveautés dans la formation des agents municipaux ne sont pas le reflet de leur activité sur le terrain, mais celui de l'investissement en temps à consacrer à leur formation continue.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Ma question s'adresse à M. Pagani. Voici trois ans, la commission des pétitions avait été saisie de diverses demandes émanant de l'Association des habitants des Pâquis. Il se trouve que j'habite le quartier

et nous nous étions rendus sur place. L'une des mesures les plus urgentes que les habitants réclamaient, après la création de la zone 30 km/h, c'était le maintien ou l'ajout de passages piétons, marqués au sol. En effet, l'on sait que la création de zones 30 km/h n'oblige plus la municipalité à prendre cette mesure, mais nous sommes là dans un lieu sensible, où il y a une école, des centres commerciaux, des personnes âgées...

Les parents sont notamment inquiets de ce que les mesures suffisantes, soit le marquage de passages piétons, n'aient pas été prises à la rue De-Monthoux et à la rue de Berne, près d'institutions qui accueillent des publics divers, et fragiles pour certains. Je vous rappelle que notre Conseil avait voté à l'unanimité ces mesures complémentaires, certes pas nécessaires d'après la loi fédérale, mais néanmoins souhaitées par les habitants. Je demande donc ce qu'il en est.

La présidente. M. Pagani vous répondra demain.

M. Grégoire Carasso (S). Ma question s'adresse au magistrat Pierre Maudet et elle concerne le site internet de la Ville en tant que contenant, et non pas en tant que contenu.

J'aimerais savoir s'il est normal que ce site fonctionne aussi lentement. En outre, je songe aux préoccupations des conseillers municipaux en déplorant que des documents précieux pour nos travaux – procès-verbaux de commission et autres – semblent s'être perdus dans les méandres de la création de ce site. D'où ma double question: pourquoi cette lenteur? Et où sont passés les différents documents qui figuraient sur l'ancien site et qu'il est très difficile de trouver sur le nouveau?

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Je profite de cette question pour remercier le préopinant socialiste précédent et vous-même, Monsieur Carasso, de consulter le nouveau site internet de la Ville. Cela nous fait tout particulièrement plaisir, à ma collègue Salerno et à moi-même, de voir qu'il est également visité par des conseillers municipaux.

Vous le savez, ce nouveau site a été inauguré le 26 mai dernier. Comme nous l'avions annoncé au mois de mars aux membres du Conseil municipal qui se sont rendus à la séance d'information organisée à cet effet, et comme nous l'avons répété au mois de mai, nous traversons maintenant une période de quelques semaines durant laquelle de nombreuses petites adaptations sont encore à faire. Beaucoup de gens et de conseillers municipaux signalent directement à la Direc-

tion des systèmes d'information et de communication (DSIC) des petits ajouts à introduire, des coquilles, des fautes d'orthographe...

On ne m'a pas parlé de problèmes de lenteur, mais j'en prends note et j'en ferai part au service compétent.

S'agissant des documents destinés au Conseil municipal, plusieurs d'entre vous m'ont signalé cet état de fait le lundi 31 mai – il y a maintenant plus d'une semaine, lors de la séance d'information. J'ai cru comprendre que la DSIC avait pris langue avec le Secrétariat du Conseil municipal pour régler cette question, et que cela avait plus ou moins été fait. Visiblement, cet effort d'amélioration reste incomplet. Il est évident que les équipes d'informaticiens sont à votre disposition pour corriger ces problèmes, Mesdames et Messieurs.

Ce que je regrette, Monsieur Carasso, c'est que vous ayez attendu ce soir pour intervenir, alors que viennent de s'écouler deux mois – de mars à mai – où, en plusieurs phases dans les secteurs de l'administration concernés, le site internet était disponible en version bêta pour sa mise à jour. Or, seuls trois conseillers municipaux ont pris la peine de nous écrire durant cette période pour nous faire part de leurs remarques! Peut-être auriez-vous pu anticiper davantage, afin d'éviter que nous nous retrouvions – et que vous vous retrouviez – aujourd'hui dans la situation défectueuse que vous décrivez. Mais je ne doute pas que ces problèmes seront très vite résolus par l'excellente DSIC!

M. Georges Queloz (L). Ma question s'adresse à M. Tornare, qui n'est pas là ce soir, mais je suis persuadé que M. Pagani la lui transmettra, puisqu'elle le concerne aussi indirectement.

Il y a peu de temps, je demandais: avec quel budget a-t-on abattu des arbres autour de la plaine de Plainpalais? On m'a répondu que c'était avec le premier crédit de rénovation de la plaine, ce qui est complètement faux, puisque ce premier crédit n'incluait absolument aucun arbre! Depuis, on en a planté, lors de la deuxième étape, alors que le crédit voté ne prévoyait toujours pas d'arbres, mais, comme par hasard, ils sont apparus... J'aimerais donc en savoir plus. Il est vrai que, lorsqu'on essaie de chiffrer ce que peut bien coûter la rénovation de la plaine de Plainpalais, bien des questions se posent... J'ai l'impression qu'on joue avec les budgets, et je voudrais avoir la preuve du contraire!

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M. le conseiller administratif Manuel Tornare se fera un plaisir de vous répondre demain.

6. Interpellation du 8 juin 2010 de M^{me} Marie Chappuis, MM. Alexandre Chevalier et Adrien Genecand: «Recours de la Ville: les étudiants privés de logements par la faute de la mauvaise foi du magistrat?» (I-215)¹.

M^{me} Marie Chappuis (DC). Tout d'abord, Madame la présidente, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection à la présidence du Conseil municipal.

J'en viens à présent à notre interpellation I-215. M. Pagani nous affirme à longueur de journées qu'il veut construire des logements et soutenir les plus démunis. C'est bien, c'est même très bien... Mais lorsqu'un projet allant dans ce sens voit le jour, que fait-il? Il le bloque! En deux mots, quelle est la conséquence de ce recours contre le parking de Sécheron? Elle est simple, mais ô combien dommageable pour les étudiants de notre canton: une résidence pour étudiants de 240 logements ne peut pas être bâtie au-dessus du parking, comme cela avait été prévu, M. Pagani ayant bloqué le démarrage du chantier du parking.

Voilà où nous en sommes, par la faute de ce malheureux recours. C'est tout à fait incompréhensible. Telle est la raison pour laquelle nous demandons, par cette interpellation, des explications claires et transparentes de la part du magistrat.

M. Pagani a tenté, lors de la dernière séance plénière, de nous expliquer les motivations de son recours. Selon ses dires, l'autorisation de construire délivrée par le Canton ne spécifie pas clairement qu'il s'agit d'un P+R – à savoir d'un parking relais – comme l'avait demandé le Conseil municipal. C'est faux! Cette autorisation de construire a été publiée en page 14 de la *Feuille d'avis officielle (FAO)* du 19 mars 2010, et elle mentionne noir sur blanc la «construction d'un parking P+R de 430 places».

Ce soir, nous voulons connaître les vraies motivations du magistrat: son recours est-il dû au fait qu'il veut mettre des bâtons dans les roues du projet d'extension de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dont il n'a jamais voulu et qui est directement lié à la construction du parking P+R de Sécheron? A vrai dire, c'est ce que ne peuvent s'empêcher de penser le Parti démocrate-chrétien et l'Entente dans son ensemble.

Aux yeux du Parti démocrate-chrétien, Monsieur le magistrat, vous jouez ici un jeu dangereux. Source de rayonnement pour notre cité, de métissage culturel et de retombées financières extrêmement importantes également pour notre ville, la Genève internationale est un privilège pour notre canton. En dressant, avec ce recours, de nouveaux obstacles à son développement, vous faites le jeu des autres Etats qui désirent ardemment attirer ces organisations internationales chez eux.

¹ Annoncée et motion d'ordre, 30.

Interpellation: recours contre le parking de Sécheron

Ce recours est d'autant plus incompréhensible que la Ville avait organisé un concours pluridisciplinaire pour la construction d'une passerelle piétonne et cycliste entre la future résidence pour étudiants et la place des Nations. Cette passerelle devait permettre d'encourager la mobilité douce... Monsieur Pagani, avec votre recours, vous réussissez l'exploit d'empêcher l'un des projets de la Ville de Genève!

Je le répète, nous attendons des explications transparentes de votre part. Les étudiants ont besoin de ces logements, et la Genève internationale doit se développer. Ce recours entrave le dynamisme de notre ville, il faut que cela cesse! Telle est la raison de notre interpellation I-215. (*Applaudissements.*)

M. Adrien Genecand (R). Le projet de Sécheron était bon à trois titres. Premièrement, il offrait quelques logements ô combien nécessaires à notre cité. Deuxièmement, il donnait une partie de la solution au problème de mobilité sur la rive du lac concernée – je pense d'ailleurs que ce problème nous occupera pour le reste de la soirée. Troisièmement, il s'agissait d'un accord signé non pas au niveau de la Ville, mais de la Confédération et du Canton, accord par lequel nous nous engageons à fournir ces places de stationnement à l'OMC.

Sur la base de motivations politiques, Monsieur Pagani, vous nous avez dit que la mention P+R ne figurait pas sur l'autorisation de construire délivrée par le Canton. A ce moment-là, j'ai considéré que vous défendiez vos convictions. Mais nous avons appris par voie de presse que ce que vous prétendiez était faux, et c'est absolument inacceptable.

Votre tendance à la «recourite» contre tout projet est très dommageable, et le message que vous passez aux jeunes l'est encore plus: c'est un message d'immobilisme qui montre que vous n'avez pas envie de construire et d'aller de l'avant, et que la Ville s'enfoncé dans des tas de problèmes au lieu d'avancer. Voilà l'image que les autorités donnent de la Ville de Genève aux jeunes de ma génération. J'en suis très déçu!

Pour ma part, j'irai même plus loin que ma préopinante: à moins d'une explication dont je doute qu'elle sera valable, après ce que nous avons pu lire et entendre, j'exige que vous retiriez ce recours, Monsieur Pagani, pour qu'enfin la Ville fasse à Sécheron ce qu'elle fait déjà dans d'autres quartiers: qu'elle construise! Qu'elle aille de l'avant et crée des logements, car c'est ce que les Genevois attendent! Qu'elle donne enfin une partie de solution au problème de la mobilité, et montre son amour pour les organisations internationales! (*Applaudissements.*)

M. Alexandre Chevalier (L). Madame la présidente, je me permets de me joindre aux félicitations de M^{me} Chappuis pour votre accession à la présidence du Conseil municipal.

En ce qui concerne l'interpellation I-215, j'irai plus loin que mes deux excellents collègues de l'Entente. On va probablement nous rétorquer que le recours contre le parking de Sécheron n'est pas le fait du prince M. Pagani, mais bien du collègue du Conseil administratif. Mesdames et Messieurs, permettez-moi de m'étonner qu'une majorité dudit Conseil administratif ait voté ce recours. Je vous rappelle qu'il compte quatre représentants de la gauche et un seul représentant de la droite, et que les partis de l'Alternative – à l'exception de celui de M. Pagani – comme ceux du centre et de la droite ont soutenu activement l'extension de l'OMC. Je ne comprends donc pas comment une majorité du Conseil administratif aurait pu vouloir bloquer ce projet, dont nous savons tous la nécessité.

D'abord, il s'agit de respecter ce qui a été décidé quant à l'extension de l'OMC et d'assurer ainsi la crédibilité de la Ville sur la place de la Genève internationale. Ensuite, en ce qui concerne les logements pour étudiants, je rappelle que la gauche n'a jamais cessé de nous faire la leçon, chaque fois que nous avons voulu discuter ou même refuser de leur attribuer certains bâtiments que nous considérons comme insalubres. On se souviendra avec quelle véhémence le groupe socialiste, si je ne me trompe, nous avait accusés de bloquer l'attribution de tout logement, alors que nous prônons tout le contraire! Mais nous avons toujours dit que nous voulions du logement de qualité.

Dans le cas de Sécheron, le projet est ce que l'on appelle un «paquet ficelé». Les médias prétendent que telle serait la cause du recours du Conseil administratif. Je suis vraiment surpris que cela puisse provoquer l'irresponsabilité de la Ville face à la Genève internationale et la prise en otage des étudiants. Mesdames et Messieurs, ce n'est ni par souci électoraliste ni par dogmatisme que l'Entente demande des logements pour étudiants sur la base de bons projets, y compris quand il s'agit de «paquets ficelés». Dans ce cas, nous les votons.

Comme l'a dit mon collègue radical, nous demandons ce soir que le Conseil administratif prenne position quant au recours contre le parking de Sécheron, et qu'il le retire. Laissons enfin respirer les Genevoises et les Genevois!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on veut nous faire prendre des vessies pour des lanternes! Tel est le rôle joué habituellement par la droite mais, dans ce cas, je trouve l'affaire assez paradoxale.

Premier paradoxe: quand je suis arrivé au poste que j'occupe actuellement, c'est-à-dire à la tête du département des constructions et de l'aménagement, on m'a dit que l'Etat ne voulait pas du P+R de Sécheron et on m'a demandé quelle était la position de la Ville. Comme je l'ai toujours fait – y compris quand je siégeais au Grand Conseil – j'ai répondu que nous devons promouvoir les parkings

Interpellation: recours contre le parking de Sécheron

relais, car j'estime qu'il faut donner à la population la possibilité d'accéder aux trams mis à sa disposition. Je me suis même battu contre l'Etat pour que le P+R de Sécheron existe!

Deuxième paradoxe: comme il y avait la place pour construire quelque chose sur ce parking, j'ai proposé – cette proposition vient de moi! – la création de ces 140 logements pour étudiants. Dans un premier temps, cette idée a paru complètement incongrue, puis elle a commencé à sembler bonne.

Troisième paradoxe: il était question d'aménager une passerelle entre le bâtiment destiné aux étudiants et la place des Nations – je précise que ce projet existait depuis longtemps dans un tiroir, comme celui de la patinoire des Vernets... Après de longues tergiversations, j'ai fait inscrire la passerelle dans le projet d'agglomération, j'ai même cherché 4,5 millions de francs sur les 16 millions du coût total de la passerelle. Ce projet doit être discuté incessamment par le Conseil municipal.

Quatrième paradoxe: comme cela figurera demain dans l'un de nos journaux favoris, on m'accuse d'empêcher les organisations internationales de se protéger contre d'éventuels terroristes – il s'agit notamment de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Pour ma part, j'estime que la Genève internationale mérite mieux que de se claquemurer derrière des palissades, comme certains voudraient l'imposer. Nous avons donc rencontré le directeur de l'OMPI, qui est d'accord avec nous sur le fait que les organisations internationales doivent faire partie du quotidien des Genevois; il a même demandé au Conseil administratif de lui faire part de toute bonne idée dans ce sens!

Dernier paradoxe: je rappelle aussi que les 140 logements du projet de Sécheron ne sont pas destinés à tous les étudiants, mais à ceux du Campus de la paix, projet que nous soutenons. Ce campus s'étendra de la place des Nations au bord du lac. Dans ce cadre, nous avons récemment mis la villa Moynier à la disposition de l'Académie internationale des droits humains; en tant que maire, j'ai participé à cette inauguration.

Tout cela pour dire, Mesdames et Messieurs, que vous êtes en train de me soupçonner de vouloir m'opposer à n'importe quoi. Pour ma part, dans cette affaire, je pense que la parole donnée doit être respectée. Or, qui a ouvert les feux du conflit à la commission de l'aménagement? Un délégué de l'Etat, qui n'était pas sûr que le parking de Sécheron serait bien un P+R! Il a même dit qu'il serait peut-être construit au Vengeron ou à Bellevue! Fi du P+R et de tous les engagements pris par la Ville! Voilà comment a commencé la polémique.

Je rappelle que la zone industrielle de Sécheron a fait l'objet d'un déclassement de terrain, et que l'on nous a même demandé de déplacer l'arrêt de tram dont les habitants avaient besoin jusqu'en haut de l'avenue de France, au carrefour, pour le relier au futur P+R.

Vu les circonstances, nous avons voulu vérifier dans les textes officiels si la parole donnée était bien respectée. Or, nous avons constaté comme vous que la mention P+R figurait bien dans l'intitulé de l'autorisation de construire, mais pas dans le document lui-même. Le litige vient de là, mais il est aggravé par un certain nombre d'autres éléments. Par exemple, nous voulions que soit stipulé l'aménagement d'un dispositif pour le tri des déchets, à savoir ces petites bornes présentes dans tous les quartiers sur le domaine public. Cela pourrait paraître négligeable, mais la participation de tous les citoyens au tri des déchets me semble importante, et ce point ne figure pas dans l'autorisation de construire.

Mais il y a plus grave. Le P+R de Sécheron devait être accessible par la rue Kazem-Radjavi, et une autre rue devait former une boucle pour permettre l'écoulement du flux des voitures et éviter l'engorgement – je rappelle qu'il existe déjà 2500 places de parking dans ce secteur! L'Etat nous avait promis de lier cette nouvelle voie de contournement au P+R, mais il ne l'a pas fait figurer dans l'autorisation de construire.

On voit donc bien que l'Etat de Genève a agi contrairement à l'ancienne pratique de M. Moutinot et de tous ses prédécesseurs, qui consistait à inscrire les demandes légitimes de la Ville de Genève dans les autorisations de construire délivrées par le Canton. Certes, dans le cas du projet de Sécheron, la mention P+R figure dans le titre, mais vous savez très bien, Mesdames et Messieurs, qu'il ne faut pas s'en tenir à cela et que ce qui importe réellement est le contenu du document, voire de l'arrêté s'il y a lieu. Il en va de même avec n'importe quelle motion ou proposition... Or, je le répète, dans l'autorisation de construire du parking de Sécheron ne figurent ni la rue de contournement promise, ni le tri des déchets, ni d'autres éléments encore.

Comprenez bien que je ne fais que défendre la décision du Conseil municipal, comme je l'ai déjà dit et répété à maintes reprises. Car c'est vous, Mesdames et Messieurs, qui avez voulu un P+R, une deuxième rue pour le désengorgement de la circulation – sous condition du déclassement de la zone concernée – et des bornes pour le tri des déchets. Quant à la passerelle pour les étudiants, je rappelle qu'elle coûtera 16 millions de francs – ce n'est pas une bagatelle!

Par conséquent, pour défendre votre point de vue, j'ai effectivement fait recours contre le Canton. Je peux vous annoncer que le Conseil d'Etat nous a envoyé une lettre nous garantissant que le parking serait bien un P+R – c'est déjà une bonne chose... Par ailleurs, nous avons entrepris des négociations concernant les autres points litigieux, et nous sommes sur le point – c'est une question de jours – de signer une convention avec le Conseil d'Etat qui reprendra l'ensemble des éléments que je viens de développer.

Ce n'est qu'ainsi, au titre de véritables partenaires, que nous ferons sérieusement et légitimement notre travail dans ce dossier. Le Conseil administratif n'est

Interpellation: recours contre le parking de Sécheron

pas d'accord de céder devant les diktats de ceux qui voudraient voir disparaître la Ville des décisions importantes prises pour l'aménagement urbain à Genève. (*Applaudissements.*)

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Mesdames et Messieurs, M. Pagani a développé de manière exhaustive les différentes raisons qui ont amené le Conseil administratif à déposer un recours sur le projet de parking à Sécheron. Vous l'avez compris, il s'agissait de défendre la décision du Conseil municipal et les intérêts de la Ville.

Pour ma part, j'interviendrai sur la partie de l'interpellation I-215 qui concerne l'attachement à ce que M^{me} Chappuis a nommé la Genève internationale. Je rappelle la position de principe du Conseil administratif à cet égard: Genève est une ville locale, mais aussi une ville internationale, et cette particularité fait partie de sa richesse. Nous en sommes fiers! Nous l'avons montré durant toute cette législature, et nous continuerons à le faire durant les années à venir, main dans la main avec le Conseil d'Etat, la Confédération et les organisations internationales implantées à Genève. Nous travaillons non seulement pour leur offrir des conditions-cadres décentes et agréables, mais aussi pour améliorer ces dernières.

Soyez donc certains, Mesdames et Messieurs, qu'au-delà des difficultés techniques et des problématiques très bien gérées par mon collègue Pagani – il vient de vous en donner la preuve – le Conseil administratif in corpore est très attaché à valoriser le volet international de sa ville, qui est l'une de ses richesses et de ses fiertés, et qui définit aussi la qualité du vivre ensemble à Genève. J'espère que vous serez rassurés par les précisions qui vous ont été apportées ce soir.

M^{me} Marie Chappuis (DC). Monsieur Pagani, vous nous dites à quel point vous aimez la Genève internationale, à quel point vous vous êtes battu pour le parking P+R de Sécheron et la passerelle pour étudiants... Alors, ma question est simple: pourquoi, aujourd'hui, bloquer tous ces projets? Sur ce point, vous ne m'avez pas convaincue.

Vous évoquez des discussions au sein de la commission de l'aménagement; moi, je vous parle de ce qui est écrit noir sur blanc dans la *FAO*. Or, vous connaissez le dicton: les écrits restent et les paroles s'envolent...

Sur ce plan-là non plus, Monsieur le magistrat, vous ne m'avez pas convaincue. Vous pinaillez sur les mots: non seulement le P+R est inscrit dans le titre de l'autorisation de construire, mais le préavis du Conseil municipal est joint à ce document officiel. Nous pensons que l'intérêt général doit prévaloir et qu'il faut

donner la priorité aux logements pour étudiants. Nous en avons assez des querelles de clocher entre la Ville et l'Etat, la population n'en a que faire! Vous devez aujourd'hui retirer ce recours au plus vite. (*Applaudissements.*)

M. Alexis Barbey (L). Madame la présidente, je demande l'ouverture de la discussion sur ce sujet.

Mise aux voix, l'ouverture de la discussion est acceptée par 33 oui contre 30 non.

M. Alexis Barbey (L). Le résultat de ce vote sur l'ouverture de la discussion est significatif: plus de la moitié des personnes siégeant dans cette enceinte ont décidé d'ouvrir le débat.

Et maintenant, j'aimerais le dire très franchement: Monsieur Pagani, vous êtes un menteur! Vous nous avez menti, et cela à plusieurs reprises. Je m'explique. Il y a un mois, nous avons déjà discuté de ce sujet au sein de notre plénum et j'avais constaté l'apparente franchise de vos propos, Monsieur le magistrat. Nous nous étions vus ensuite autour d'une fondue au Restaurant Les Armures, et vous nous aviez expliqué pourquoi vous aviez déposé ce recours au nom de la Ville de Genève. Et je vous avais cru! J'avais cru en votre bonne foi, en vos bonnes paroles!

Le lendemain, je me suis permis d'envoyer un message à M. Mark Muller sur la base de vos déclarations. Or, les réponses qui m'ont été données par l'Etat étaient extrêmement claires, et elles ont été confirmées ensuite par ce qui est écrit noir sur blanc dans la *FAO*. Monsieur Pagani, il n'a jamais été question de nier le caractère P+R du parking de Sécheron, ni d'en faire un simple parking pour toute personne intéressée à stationner son véhicule.

Monsieur Pagani, il y a un mois, vous m'avez affirmé les yeux dans les yeux – et devant témoins – qu'il n'était pas question de remettre en cause la construction de logements pour étudiants sur une base aussi faible. Mais vos explications sur les raisons de votre recours ont été clairement démenties aussi bien par des articles de journaux que par les documents légaux publiés dans la *FAO*. Je suis extrêmement déçu par votre attitude! Vous utilisez vos affirmations, votre apparente bienveillance, votre empathie naturelle à des fins totalement contraires à vos credo politiques.

Je pense que votre action est destinée à vous faire valoir, vous et le Conseil administratif, face au Conseil d'Etat du Canton de Genève. Vous dévoilez ainsi la véritable orientation que vous donnez à votre mandat: vous avez choisi de sacrifier les logements pour étudiants et les parkings P+R au profit de votre intérêt

Interpellation: recours contre le parking de Sécheron

personnel. Je le déplore, je tiens à le dire devant cette assemblée! Je demande que tout le monde réagisse et exige du Conseil administratif le retrait du recours contre le parking de Sécheron.

M. Adrien Genecand (R). Nous sommes sur le point d'aborder le débat sur la mobilité, qui sera long et passionné, et qui nous demandera, à toutes et à tous, de nous entendre pour enfin aller de l'avant... Voilà que ça commence mal! Au titre de représentant des jeunes, voilà mon message: donnons un signe positif aux gens et arrêtons de nous opposer! Nous devons aller de l'avant, construire, bâtir, réaliser! Nous en avons assez des querelles entre la Ville et l'Etat!

Je suis sensible à vos arguments juridiques, Monsieur Pagani, mais je veux des logements et un accord sur la mobilité. Ce sera impossible tant que vous garderez l'attitude dont vous avez fait preuve dans cette affaire. Par conséquent, allons de l'avant, donnons tous de notre personne, retirons ce recours et construisons!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Lorsque nous avons la chance de nous entretenir en aparté ou en fin de séance plénière, M. Pagani a coutume de nous dire qu'il est un grand naïf. Il essaie de faire passer cette naïveté comme une sorte de note sympathique qui nous amènerait à le comprendre... Mais le Parti démocrate-chrétien pense que M. Pagani n'est pas un naïf. Il a un passé de combattant et il reste accroché à certaines convictions, à certains combats. Sur ce plan, nous trouvons qu'il a fondamentalement tort.

Dans le cas du recours contre le parking de Sécheron, je rappelle que M. Pagani n'est pas seul. Tout le Conseil administratif est concerné dans cette affaire! D'ailleurs, M^{me} Salerno a bien fait d'intervenir tout à l'heure à propos des organisations internationales. Et nous, nous disons: Monsieur Pagani, retirez votre recours! Ce n'est donc pas seulement M. Pagani, mais tout l'exécutif qui doit retirer ce recours. L'avenir de Genève implique que nous débloquions la situation – et si nous ne le faisons pas aujourd'hui, nous ne le ferons jamais!

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je prends la parole, car Rémy Pagani a été attaqué de manière extrêmement virulente et je me sens attaqué du même coup, puisque j'ai voté comme lui le recours contre le parking de Sécheron. Si ce recours n'avait pas recueilli la majorité au sein du Conseil administratif – voire l'unanimité, on ne le dira pas, puisque le vote est secret – il n'aurait pas été déposé. M. Pagani ne peut pas déposer des recours tout seul – et heureusement!

Puisque la charge venait principalement des libéraux, je voudrais dire à leurs représentants que, dans cette affaire, tous les membres du Conseil administratif ont compris la même chose: la formulation de l'autorisation de construire délivrée par l'Etat posait problème. Celui-ci est en passe d'être résolu, puisque les négociations entre la Ville et l'Etat sont à bout touchant et déboucheront sur une convention. C'est en tout cas ce que j'ai entendu dire il y a quelques jours encore; d'ailleurs le Conseil administratif a très clairement fixé un délai à M. Paganini pour la signature de cet accord. De ce fait, logiquement, le recours sera retiré dans quelques semaines.

Néanmoins, je dois ajouter que, vu les difficultés que nous avons rencontrées ces dernières années dans nos relations avec l'Etat, je suis devenu très prudent et précautionneux – et cela, pas uniquement dans le domaine de l'aménagement. J'estime donc normal que nous soyons prudents dans l'affaire du parking de Sécheron. Tout ce que la majorité du Conseil municipal a exigé doit figurer dans l'autorisation de construire et dans cette convention.

Enfin, Mesdames et Messieurs, je pars du principe que nous sommes tous de bonne foi, dans cette enceinte, même si certains d'entre vous peuvent avoir une perception de la situation différente de la nôtre. Nous sommes peut-être trop prudents, je peux entendre ce reproche. Mais nous avons misé sur la carte de la prudence et j'espère que, au final, tout le monde en sera satisfait. En tout cas, il n'y a pas de menteur dans cette salle sur ce dossier-là, Monsieur Barbey! (*Applaudissements.*)

L'interpellation est close.

- 7. Motion du 28 avril 2010 de MM. Georges Breguet, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguet, Roger Michel, Miltos Thomaidis, Pierre Rumo, Jean-Charles Lathion, Pascal Rubeli, M^{mes} Anne Moratti Jung, Sandrine Burger, Corinne Goehner-Da Cruz, Silvia Machado, Annina Pfund, Véronique Paris, Nicole Valiquer Grecuccio, Andrienne Soutter, Isabelle Brunier, Maria Casares, Odette Saez, Alexandra Rys et Catherine Buchet-Harder: «Exposition sur la pauvreté «Si jamais»: pourquoi pas à Genève? Il n'est pas trop tard!» (M-918)¹.**

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'organisation par la Conférence suisse des institutions d'action sociale d'une exposition sur la pauvreté dans le cadre de l'année européenne sur la pauvreté;
- que celle-ci se produira notamment à Berne, Saint-Gall, Bâle, Bienne, Lausanne;
- que le Département de la solidarité et de l'emploi a refusé d'organiser cette exposition à Genève;
- que la pauvreté n'est pas une honte et que le fait d'en parler permettrait de mieux comprendre la situation de nos concitoyennes et concitoyens,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre contact avec la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) afin de coordonner la venue de cette exposition à Genève;
- de financer l'ensemble de l'exposition à Genève avec la collaboration des partenaires privés et publics.

M^{me} Silvia Machado (S). Nous avons déjà souvent discuté de la problématique de la pauvreté. L'objectif spécifique de la motion M-918 est de faire venir l'exposition «Si jamais» à Genève. Parallèlement, nous avons demandé à nos collègues du Grand Conseil de demander au Conseil d'Etat pourquoi il ne s'engageait pas à inviter cette exposition.

Je rappelle qu'elle a été montée par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), et qu'elle s'inscrit dans le cadre de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Or, la Suisse aussi est engagée

¹ «Mémorial 167^e année»: Annoncée, 6059. Motion d'ordre, 31.

dans cette célébration: pour marquer sa participation, la stratégie globale de notre pays en matière de lutte contre la pauvreté a été publiée le 31 mars dernier. La CSIAS veut faire tourner son exposition dans les villes suisses, afin que la population se rende compte que, chez nous aussi, il y a de la pauvreté. On estime qu'une personne sur dix – des femmes, des hommes et beaucoup d'enfants – est menacée de pauvreté en Suisse, et qu'un enfant sur vingt a besoin d'être soutenu par l'aide sociale.

La réponse du Conseil d'Etat à notre demande de mobilisation de sa part a été la suivante: «Genève dispose déjà d'une institution qui assure une communication régulière et professionnelle sur la pauvreté dans notre canton.» Je veux bien, mais tel n'est pas le but de l'exposition de la CSIAS! Et je rappelle que l'institution en question fait aussi partie de ladite CSIAS... Je cite la suite de la réponse du Conseil d'Etat: «Dès lors, pour permettre à l'exposition de la CSIAS de toucher des cantons moins bien dotés en la matière, Genève a renoncé, pour le moment, à solliciter sa venue.» Il faut croire que Berne, Bâle, Lucerne, Fribourg et Lausanne sont beaucoup moins bien dotés que nous en termes de communication sur la problématique de la pauvreté...

Je ne suis pas satisfaite de cette attitude, et je pense qu'il vaut la peine que Genève s'engage pour faire venir l'exposition «Si jamais» sur son territoire. Par le biais de la motion M-918, nous demandons au Conseil administratif de contacter la CSIAS dans ce but, de prendre langue avec d'éventuels partenaires pour ne pas agir seul et d'essayer encore de persuader le Canton. Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à renvoyer directement cette motion au Conseil administratif.

Préconsultation

M. Armand Schweingruber (L). Nous sommes effectivement là face à un problème que l'on ne peut pas nier. Il est clair que la pauvreté existe: je pense aux familles monoparentales, aux salaires insuffisants... Je ne creuserai pas la question.

De notre point de vue, le fond du problème, c'est la recherche d'efficacité en matière de lutte contre la pauvreté. Pour résumer notre pensée, je dirai qu'il faut des actes plutôt que des paroles – et aux paroles, je joins les images. Quel serait le but d'une exposition sur la pauvreté? Sensibiliser la population? D'accord. Mais est-ce pour qu'elle donne plus d'argent à des collectes spécifiques? Je ne sais pas trop lesquelles, il en existe un certain nombre.

De fait, l'aide aux personnes dans un statut de pauvreté passe par des institutions. Elles existent à Genève, elles y sont même plus développées qu'ailleurs;

Motion: exposition sur la pauvreté «Si jamais»

elles doivent être efficaces dans tous les sens du terme, aussi bien sur le plan des relations humaines que sur celui du problème pécuniaire proprement dit. Cela implique une sensibilité psychologique suffisante, de vraies relations de proximité, la capacité de savoir gérer les situations personnelles particulières, la correction des effets de seuil. Voilà le cœur de la problématique.

Mais une exposition itinérante, quelle efficacité peut-elle avoir à long terme? Sur ce plan, nous avons les doutes les plus sérieux. Nous ne sommes plus à l'époque où des grandes familles fortunées s'occupaient de leurs pauvres! Actuellement, il faut passer par les institutions officielles ou paraétatiques – je pense à l'Hospice général, au Centre social protestant, à Caritas et à d'autres encore. C'est à ce niveau que se situe réellement l'action efficace.

Du côté du groupe libéral – même si tel ne sera sûrement pas l'avis de la majorité de cette assemblée – nous pensons que faire venir l'exposition sur la pauvreté «Si jamais» serait comme un coup d'épée dans l'eau sans effet réel. C'est la raison pour laquelle, de façon très nuancée, nous ne voterons pas la motion M-918.

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, qui peut rester insensible à la pauvreté? Personne! Mais personne non plus n'a le monopole de l'exploitation de la pauvreté – car c'est bien de cela qu'il s'agit ici. Il est bien connu que la pauvreté fait le fonds de commerce politique de certains... Or, en faire une vitrine n'est pas une solution, comme cela vient d'être dit.

Il suffit d'ouvrir les yeux autour de soi pour la voir, la pauvreté! Et encore faut-il savoir de quelle pauvreté on parle: il y a la pauvreté matérielle, la pauvreté physique – la santé – la pauvreté intellectuelle, la pauvreté spirituelle, la pauvreté sociale – c'est-à-dire la solitude... Je pourrais allonger encore cette liste. Pour lutter contre ces phénomènes – en tout cas pour ce qui est de la pauvreté matérielle, qui génère souvent les autres types de pauvreté par une sorte de réaction en chaîne – nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour favoriser d'abord la création d'emplois. Je citerai le libéral Henry Ford, qui disait: «Si je veux fabriquer des voitures, il faut que les ouvriers aient les moyens de s'en payer.»

Un Etat qui ne se préoccupe pas de la pauvreté, ou même qui fait tout pour avoir des pauvres dans sa population, court à sa perte. Les libéraux ne sont pas du tout insensibles à cette réalité, et ils pensent que ce n'est pas une exposition qui permettra d'aller dans ce sens. Par conséquent, il est absurde de dépenser de l'argent pour inviter «Si jamais» sur notre sol. Il suffit de se promener dans la rue pour les voir, les clochards et les mendiants! Un magistrat nous a même dit qu'heureusement ils étaient là pour montrer qu'il existe de la pauvreté à Genève... La voilà, la vraie vitrine de ce phénomène!

Ce que nous voulons, nous, c'est trouver des solutions pour que les gens ne vivent pas dans des conditions inacceptables. Ce combat, aucune tendance politique ne peut se l'approprier, car nous le prônons tous – simplement, nous avons des conceptions différentes sur la manière de le mener. Nous estimons qu'il faut garantir les conditions-cadres pour que tout le monde puisse améliorer son statut social, s'épanouir et trouver son bonheur – pas uniquement matériel – sur cette planète. Le bonheur, c'est aussi de savoir apprécier ce que nous offre la nature et que les pauvres ne peuvent plus voir, car ils ont trop de soucis financiers. Je le répète, nous courons à notre perte si nous ne nous préoccupons pas de cette problématique.

Mais on ne trouvera pas un commerçant pour monter une vitrine ou louer un stand affirmant que son commerce est catastrophique à cause du mauvais travail de ses collaborateurs et qu'il faut aller acheter chez le concurrent... Voilà à peu près à quoi équivaudrait la venue de l'exposition «Si jamais» à Genève. Ce n'est pas de cette manière qu'il faut dépenser de l'argent pour lutter contre la pauvreté! Pour cette raison, nous ne soutiendrons pas la motion M-918.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti démocrate-chrétien aime Genève! Nous aimons notre canton et notre ville! Cependant, nous sommes conscients que certaines réalités peu réjouissantes existent chez nous: la crise du logement, le chômage, la pauvreté. Oui, Mesdames et Messieurs, la pauvreté existe aussi à Genève!

L'exposition «Si jamais» dérange. On ne doit pas dénigrer le poids des mots et des images, car ce sont eux qui peuvent réveiller les consciences, susciter la mobilisation pour trouver des solutions à la pauvreté. La population en a assez de nous entendre dire que tous les problèmes sont toujours maîtrisés et qu'ils ne sont pas très graves chez nous. Elle ne veut plus nous écouter, quand nous prétendons trouver des solutions à tout parce que nous sommes soi-disant organisés à la perfection.

Mesdames et Messieurs, nous avons encore des solutions à trouver en matière de logement, de chômage et de pauvreté. Si cette exposition peut contribuer à réveiller les consciences et nous inciter à nous remuer pour que nous trouvions de meilleures solutions que celles qui sont déjà proposées, le Parti démocrate-chrétien sera content!

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il ne s'agit pas ici de débattre de la notion de pauvreté, mais de la venue ou non de l'exposition «Si jamais» à Genève.

Motion: exposition sur la pauvreté «Si jamais»

La motion M-918, que nous avons rapidement signée lors d'une séance plénière du Conseil municipal, est en fait un élément d'une action beaucoup plus large, ainsi que nous l'avons découvert par la suite. Elle s'inscrit dans le cadre de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, dont la célébration est assurée dans notre pays par la CSIAS. Mais, en réalité, cette manifestation est organisée par la Commission européenne, c'est-à-dire qu'elle n'est nullement propre à notre pays mais voulue, organisée et coordonnée par l'Union européenne – et plus précisément par sa Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances.

Pour bien manifester son autorité sur cette manifestation, la Commission européenne précise, dans l'information donnée à ce sujet, qu'il s'agit de promouvoir un engagement politique «partant du niveau local jusqu'au niveau européen».

Il est évident que l'Union démocratique du centre, qui se bat pour sauvegarder l'indépendance de notre pays, ne peut pas participer délibérément à ce genre de manifestation. Dès lors, il est pour nous hors de question de demander au Conseil administratif de financer la venue de l'exposition «Si jamais» à Genève, alors qu'elle est initiée par la Commission européenne.

De plus, nous pouvons lire, sur le site des organisateurs, que cette exposition itinérante a débuté le 7 avril à Saint-Gall et qu'elle se terminera le 15 novembre à Brigue. Nous observons que Genève n'a pas été prévue dans la liste des villes destinées à l'accueillir, ce qui est conforme à la volonté du Conseil d'Etat de notre canton. Compte tenu de ces nouveaux éléments que nous n'avons regrettamment connus qu'après le dépôt de la motion M-918, nous ne pourrions pas la soutenir.

M^{me} Maria Casares (AGT). Heureusement que nous ne sommes plus à l'ère de la charité, où quelques riches personnes – généralement des femmes – s'accordaient à distribuer quelques bontés, voire de l'argent et du temps aux pauvres. Ce sont là des tâches très honorables que je ne veux pas dénigrer, mais telle n'est pas du tout la politique menée par A gauche toute! actuellement.

Si l'exposition «Si jamais» dérange, c'est parce qu'une partie des personnes siégeant dans cette enceinte – et pas seulement – préfèrent cacher la pauvreté. Et cela d'autant plus que Genève est une ville riche qui vit dans une certaine opulence, il suffit de voir son patrimoine bâti, ses rues et ses vitrines pour s'en persuader. Dans ce contexte, il est évident que la pauvreté dérange. Mais nous pensons qu'il faut la montrer. Il ne s'agit pas de l'étaler ou de la mettre en exergue – nous ne voyons pas les choses ainsi – mais d'en parler pour essayer de trouver des solutions.

Nous voulons donc que Genève accueille l'exposition «Si jamais» pour donner une visibilité aux conditions de vie et à la souffrance des personnes qui sont dans la pauvreté. Cela va à l'encontre du discours que nous entendons de plus en plus, selon lequel il y aurait des profiteurs parmi les bénéficiaires des aides de l'Hospice général, des tire-au-flanc, des glandeurs... Tels sont les qualificatifs utilisés.

Cette exposition montrera peut-être qu'une partie importante de la population de la ville et du canton de Genève souffre gravement de conditions de vie quasiment inacceptables, voire inhumaines. Elle ne donnera pas seulement une visibilité à cette réalité, mais elle permettra aussi aux gens qui vivent loin de ces problèmes et n'en ont peut-être même pas connaissance de se rendre compte de ce qui se passe. Ce serait là une approche pédagogique, humaine, d'une réalité qui peut faire peur.

Par le biais de la motion M-918, le groupe A gauche toute! demande donc au Conseil administratif de prendre en charge la venue de l'exposition «Si jamais» à Genève.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Je profite d'avoir la parole pour vous féliciter à mon tour de votre élection à la présidence du Conseil municipal, Madame la présidente, je suis très heureuse de vous voir assise là-haut!

J'en viens à la motion M-918 et à la pauvreté. Dans le monde moderne, nous sommes passés de sociétés qui se préoccupaient de combler les besoins des gens à des sociétés dont le but est de combler leurs envies. Aujourd'hui, on considère que les besoins de la population ne sont pas très importants... Tant pis pour les logements à des prix prohibitifs, par exemple! Telle est la situation que l'on peut observer à la Constituante, où un certain nombre de politiciens et de politiciennes ne se préoccupent plus tant des besoins des gens que de leurs envies.

Aujourd'hui, il faudrait que tout le monde puisse combler ses envies. Pire encore: on incite même les gens à avoir des envies! On leur fait comprendre que, s'ils ne possèdent pas tel ou tel objet, ils sont des *losers*.

Or, ceux et celles qui souffrent le plus de la société de consommation actuelle, ce sont notamment les jeunes qui débutent dans la vie avec des dettes. Certains n'ont pas encore de salaire qu'ils sont déjà endettés à cause de leur téléphone portable, par exemple, ou d'achats compulsifs. Voilà ce qui les jette dans la pauvreté. Ces jeunes frappent à la porte des institutions sociales, qui leur répondent simplement – nous l'avons vu en commission de la cohésion sociale – qu'ils doivent apprendre à vivre avec leurs dettes toute leur vie, car on ne peut plus les désendetter.

Motion: exposition sur la pauvreté «Si jamais»

Voilà un exemple de pauvreté telle qu'on peut la rencontrer de nos jours. On a tendance à penser aux gens qui n'ont rien à manger, comme en Afrique, à ceux qui meurent de la pauvreté dans le monde. Ce n'est pas le cas à Genève, heureusement, mais commencer sa vie avec des dettes ou la finir dans la solitude, c'est dramatique.

Il faut montrer les processus qui conduisent certaines personnes à basculer dans la pauvreté – et souvent il s'agit d'anciens cadres, de gens qui ont eu beaucoup d'argent auparavant. Il faut donc faire de la prévention, et je rappelle que celle-ci fait partie des prérogatives des communes. Or, l'exposition «Si jamais» constituerait un moyen efficace de mener à bien ce volet préventif de l'action contre la pauvreté – bien sûr, il y en a beaucoup d'autres, mais celui-là pourrait faire comprendre aux gens qu'ils doivent être raisonnables et ne pas vivre au-dessus de leurs moyens.

Je comprends que cela choque certains, sur les bancs de droite... En effet, si ce monde va mal, c'est en grande partie parce qu'il vit au-dessus de ses moyens, à crédit. Voilà tout ce que j'avais à dire.

La présidente. Je constate que quatre conciliabules sont en cours dans la salle... Mesdames et Messieurs, si vous voulez discuter entre vous, pourriez-vous vous rendre à la salle des pas perdus, à la salle Nicolas-Bogueret ou encore à la buvette? Je vous en serais reconnaissante.

M^{me} Silvia Machado (S). Mesdames et Messieurs, j'aimerais faire quelques commentaires sur les propos que je viens d'entendre et que, pour certains, je peux comprendre. Nous nous rejoignons tous pour vouloir plus d'efficacité dans la lutte contre la pauvreté. Mais je ne suis pas d'accord avec M. Queloz – vous lui transmettez ma remarque, Madame la présidente – quand il prétend que la gauche fait de la pauvreté son fonds de commerce. Et le rapport de la Confédération suisse sur la lutte contre la pauvreté, alors? La Confédération fait-elle aussi son fonds de commerce de la pauvreté? Je ne peux pas l'imaginer!

Je rappelle également la position des communes et des villes – dont Genève – présentée dans ce rapport: l'Association des communes suisses et les villes auteurs de l'initiative «Politique sociale» ont été invitées, en été 2009, à donner leur avis politique sur toute cette problématique. Il est vrai que 2010 est l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, mais la Suisse s'associe à cette lutte. La pauvreté fait aussi partie de la réalité dans notre pays, raison pour laquelle la CSIAS a monté l'exposition «Si jamais»; c'est une manière de donner un signe à la Confédération, de suggérer des pistes, des stratégies pour combattre ensemble l'exclusion et la pauvreté.

Moi, je rêve de solutions communes! J'attends le moment où nous voterons tous ensemble pour augmenter les prestations sociales et l'aide à la population qu'il faut sortir de la pauvreté. Dans ce domaine, j'aimerais que nous soyons tous unis.

Au nom d'A gauche toute! et du groupe socialiste qui a également signé la motion M-918, j'insiste pour que cette dernière soit renvoyée au Conseil administratif. A lui de faire le nécessaire pour que Genève accueille l'exposition «Si jamais». J'ajoute que son coût n'est pas mirobolant, puisqu'il se monte à environ 25 000 francs. D'ailleurs, nous suggérons à l'exécutif de procéder à des partenariats pour mobiliser d'autres forces et éviter que la Ville soit seule à assumer cette organisation; certaines institutions sont prêtes à participer. Il ne s'agit donc pas de faire des dépenses inconsidérées!

M^{me} Odette Saez (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous demandons simplement que Genève participe à une exposition. Pour ma part, je ne vois pas pourquoi notre ville serait exclue des manifestations organisées dans le cadre de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – que ces phénomènes soient à déplorer à l'échelle mondiale, européenne ou suisse.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical est un peu emprunté devant la motion M-918. Sur le fond, il est vrai qu'elle part d'un très bon sentiment. Mais quel sera le résultat de l'exposition «Si jamais»? Nous savons bien qu'il y a de la pauvreté à Genève, il faut être réalistes. Mais je crois aussi que notre ville est déjà très active en la matière.

En fait, nous avons un peu l'impression que cette exposition irait à l'encontre de ce qui se fait déjà, et qu'elle en nierait en quelque sorte le bien-fondé. On dit que la pauvreté n'est pas une honte – mais une exposition, c'est une sorte d'exhibitionnisme qui irait à l'encontre de cette affirmation. Et puis, qui seront les visiteurs de cette exposition? Sommes-nous sûrs qu'elle attirera beaucoup de monde? S'il s'agit d'associations et de professionnels actifs dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, pourquoi pas, mais ils savent déjà de quoi il en retourne. En tout cas, ce ne sont pas les pauvres qui iront voir cette exposition! Et les gens qui ne sont ni concernés ni intéressés? Nous doutons qu'ils y aillent...

Voilà ce qui nous interpelle dans cette problématique. Je le répète, nous approuvons le fond de la motion M-918, mais la mesure proposée n'apportera pas de solution à la pauvreté. Nous nous demandons même si les 25 000 francs que coûterait la venue de l'exposition «Si jamais» sur notre territoire ne seraient

Motion: exposition sur la pauvreté «Si jamais»

pas mieux utilisés si nous les donnions à une institution réellement active dans la lutte contre la pauvreté. Je pense que cette dépense n'aura aucune efficacité, bien qu'elle parte d'un très bon sentiment.

Par conséquent, le groupe radical refusera malheureusement la motion M-918.

M. Georges Queloz (L). Madame la présidente, vous transmettez à M^{me} Machado qu'elle peut encore rêver longtemps avant que je vote comme elle! Nous n'avons pas la même conception de la lutte contre la pauvreté, voyez-vous... Elle veut redistribuer les richesses et moi je voudrais offrir aux gens la possibilité de s'épanouir eux-mêmes. M^{me} Machado n'a visiblement pas compris que la gauche était très forte pour faire de la pauvreté son fonds de commerce, c'est peut-être par manque d'expérience politique... Mais tous les pauvres qui arrivent à nos frontières savent très bien, grâce à la gauche qui le leur dit, à quoi ils ont droit! Et, ensuite, on veut donner le droit de vote aux étrangers! On connaît cette tactique depuis longtemps, l'Alternative la pratique à merveille! Mais ce n'est pas ainsi que l'on résout les problèmes.

M^{me} Machado est peut-être pleine de rêves... Mais pour ce qui est de ses bonnes intentions, je suis un peu plus sceptique. Il y a probablement beaucoup de naïveté dans son attitude. Si vous voulez que nous luttons ensemble contre la pauvreté, Mesdames et Messieurs de la gauche, il vous faut faire un pas dans notre direction pour permettre la mobilité – et non pas l'immobilisme – dans notre ville! Il faut lui donner les moyens d'entreprendre, il faut que les gens puissent être propriétaires et s'enrichir, pour pouvoir redistribuer les richesses. Voilà ce que nous souhaitons! La richesse, avant de la redistribuer, il faut d'abord la créer. Et cela, la gauche ne sait pas le faire. C'est bien dommage...

M. Robert Pattaroni (DC). Je voudrais relever un point très positif dans la position du Conseil d'Etat à majorité de l'Entente. Il vient de présenter son programme de législation, dont le deuxième chapitre traite des personnes âgées, de la solidarité et de la santé. Or, l'objectif premier avancé par l'Etat est la lutte contre la pauvreté des familles qui travaillent grâce à des prestations complémentaires adaptées. Il est heureux qu'il veuille enfin s'attaquer à la pauvreté par des actes! Voilà qui fait plaisir au Parti démocrate-chrétien!

M. Gérard Deshusses (S). Madame la présidente, le groupe socialiste tient à vous féliciter de votre élection à la présidence du Conseil municipal; sachez qu'il est très heureux de vous voir assise à la tête de notre bureau! Nous vous souhaitons, pour cette année, toute la joie et le plaisir d'une présidence aisée et facile.

Cela dit, je répondrai maintenant à M. Queloz – vous lui transmettez mes propos, Madame la présidente. Le Parti socialiste ne fait pas de la pauvreté son fonds de commerce. Il est d'autant plus surpris de cette critique que, d'habitude, on lui reproche plutôt de représenter la gauche bobo – cette gauche pleine de fric qui s'amuse à voter comme elle vote pour se fesser un peu, le soir, quand elle ne sait que faire d'autre – ou pire, la gauche caviar. Tels sont les qualificatifs utilisés par la droite pour nous traiter de gens de gauche qui se cachent pour manger ce que les autres ne peuvent pas s'offrir.

Mesdames et Messieurs, je crois qu'il faut cesser de fantasmer sur le Parti socialiste! C'est un parti qui répond à des exigences démocratiques, et les gens qui l'élisent savent très bien pourquoi ils le font.

Quant à l'exposition «Si jamais», son objectif n'est pas de solliciter la charité des gens. Nous ne sommes plus au XIX^e siècle! Il s'agit, au XXI^e siècle, dans l'un des pays les plus riches du monde, de comprendre comment une partie de notre population – dont des individus très jeunes – peut se trouver dans une situation de précarité extrême. Nous le savons – mais nous le savons mal. Je crois – et le Parti socialiste avec moi – que cette exposition peut simplement nous éclairer sur des processus qui, parfois, nous échappent, et qui nous empêchent non pas de solliciter une charité quelconque, mais simplement de comprendre et d'anticiper certaines dérives par lesquelles nos concitoyennes et concitoyens se font piéger, dans une société qui n'a ni cœur, ni pitié. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, la motion est acceptée par 41 oui contre 24 non.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre contact avec la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) afin de coordonner la venue de cette exposition à Genève;
- de financer l'ensemble de l'exposition à Genève avec la collaboration des partenaires privés et publics.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Proposition: catalogue rétrospectif pour les Discothèques des Minoteries et de Vieusseux

8. Proposition du Conseil administratif du 5 mai 2010 en vue du boucllement du crédit de 450 000 francs destiné au catalogue rétrospectif des documents musicaux du domaine jazz des bibliothèques municipales pour les Discothèques des Minoteries et de Vieusseux (PR-788).

Préambule

Conformément aux règles de l'administration municipale relatives à la gestion et au boucllement des crédits d'investissement, nous présentons à votre Conseil le décompte final d'un crédit au catalogue rétrospectif des documents musicaux du domaine jazz des bibliothèques municipales

Opération terminée en 2007	Fr.
Crédit selon proposition PR-280 voté le 21 janvier 2004 par le Conseil municipal	450 000,00
Dépense totale	<u>450 534,50</u>
Dépassement	534,50

Explications

Le catalogue rétrospectif des documents du domaine jazz permet aujourd'hui la consultation des références documentaires des CD musicaux de ce domaine aussi bien sur les postes d'accès public du réseau des bibliothèques municipales que depuis chez soi par le biais du site internet de la Ville de Genève.

Les dépenses concernent uniquement des salaires (charges sociales y compris) pour les collaboratrices et collaborateurs chargés du catalogue rétrospectif. Celui-ci a débuté dès le 1^{er} juin 2004 et s'est achevé le 30 septembre 2007. Il s'agit soit de collaboratrices ou de collaborateurs bibliothécaires fixes à temps partiel dont le taux d'activité a été augmenté temporairement durant tout ou partie de cette période, soit de collaboratrices ou collaborateurs bibliothécaires engagés sous contrat d'agent spécialisé ou sous contrat temporaire durant une partie de cette période.

Le détail des dépenses annuelles est le suivant:

<i>Année</i>	<i>Montant</i>
2004	76 167,95
2005	207 874,35
2006	149 835,00
2007	<u>16 657,20</u>
Total	450 534,50

Le crédit d'investissement a été dépassé de 534,50 francs.

Proposition: catalogage rétrospectif pour les Discothèques des Minoteries et de Vieusseux

Conclusion

Au bénéfice des explications qui précèdent, le Conseil administratif vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers(ères) municipaux(pales) à approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le Conseil municipal prend acte des explications et des chiffres relatifs au bouclage du crédit de 450 000 francs destiné au catalogage rétrospectif des documents musicaux du domaine jazz des bibliothèques municipales pour les Discothèques des Minoteries et de Vieusseux (proposition PR-280).

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 534,50 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires pour les travaux de catalogage rétrospectif des documents musicaux des bibliothèques municipales.

Art. 3. – Les annuités d'amortissement du crédit initial seront modifiées, dès le budget de fonctionnement 2010, en fonction du crédit supplémentaire mentionné à l'article 2.

La proposition est renvoyée à la commission des finances sans débat de préconsultation.

Proposition: acquisition de mobilier et d'équipements de bureau

9. Proposition du Conseil administratif du 12 mai 2010 en vue:

- **du boucllement du crédit destiné au renouvellement/acquisition de mobilier, machines de bureau, équipements de nettoyage, engins et équipements spécifiques pour les services de l'administration municipale (PR-145);**
- **de l'ouverture d'un crédit complémentaire de 48 770,03 francs (PR-789).**

Préambule

Cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final de cette opération.

La proposition était destinée à la poursuite de l'effort de modernisation du renouvellement du mobilier et des équipements de bureau afin de satisfaire aux recommandations émises par la Commission de la sécurité et de la santé (M-75). Il s'agissait de 68% de mobilier (PR-145 B), de 26% de machines, matériel et engins spécifiques (PR-145 C) et de 6% d'équipements fixes (PR-145 A). L'objectif a été atteint avec succès.

Justification des dépenses complémentaires

En date du 10 septembre 2003, le Conseil administratif a donné son autorisation pour procéder au financement d'une table de mixage en faveur du Service administratif et technique au département de la culture.

La dotation budgétaire de cet équipement spécifique d'un montant de 101 187,25 francs n'était pas budgétée.

Boucllement de compte avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 48 770,03 francs destiné à couvrir des dépenses supplémentaires, le solde ayant été compensé par des économies sur d'autres postes

PFI 111.045.06 Le crédit extraordinaire de 3 514 316 francs voté le 15 janvier 2003 se décompose de la manière suivante:

Arrêté I – PR-145 A	222 000,00
Dépense totale	<u>270 770,03</u>
Différence (dépassement)	48 770,03
Arrêté II – PR-145 B	2 389 240,00
Dépense totale	<u>2 367 238,55</u>
Différence (non dépensé)	22 001,45

Proposition: acquisition de mobilier et d'équipements de bureau

Arrêté III – PR-145 C	903 076,00
Dépense totale	<u>778 362,75</u>
Différence (non dépensé)	124 713,25

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur la proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le crédit de 222 000 francs voté par le Conseil municipal le 15 janvier 2003 (PR-145 A) est bouclé.

Art. 2. – Le crédit de 2 389 240 francs voté par le Conseil municipal le 15 janvier 2003 (PR-145 B) est bouclé.

Art. 3. – Le crédit de 903 076 voté par le Conseil municipal le 15 janvier 2003 (PR-145 C) est bouclé.

Art. 4. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire au crédit mentionné à l'article premier de 48 770,03 destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

Art. 5. – Le crédit complémentaire mentionné à l'article 4 sera amorti avec le crédit initial sur les annuités restantes.

La proposition est renvoyée à la commission des finances sans débat de préconsultation.

10. Proposition du Conseil administratif du 12 mai 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 2 400 000 francs destiné à l'étude des travaux de dépollution, amélioration thermique de l'enveloppe, mise en conformité des installations techniques et de sécurité ainsi que l'étude de réaménagement intérieur du Bâtiment d'art contemporain (BAC), situé 7, rue Gourgas, parcelle N° 3255, feuille N° 19, commune de Genève, section Plainpalais (PR-790).

Préambule

La Société genevoise d'instruments de physique, fondée en 1869 et regroupant sur un même îlot des bureaux et des ateliers, décide en 1983 de quitter le centre-ville pour s'installer à Satigny.

En 1989, la Ville de Genève devient alors propriétaire d'un des bâtiments, tandis que le reste de l'ensemble des constructions est acheté par la caisse de pension des employés de l'Etat (CIA).

L'objectif de la Ville est de reconverter ce patrimoine industriel urbain en espaces d'exposition pour l'art contemporain.

Ce bâtiment, long de 83 mètres, large de 21 mètres et d'une hauteur de 22 mètres, est composé de deux corps:

- le bâtiment C, construit en 1939 sur les bases d'un ancien atelier et transformé une première fois en 1965. En 1966, le dernier niveau est démoli et surélevé de trois étages;
- le bâtiment D, construit en deux étapes en 1958 et 1960 à l'emplacement du plus ancien bâtiment de l'îlot appelé «l'atelier rouge» datant de 1888. La première étape de construction s'étend du sous-sol au 3^e étage; la construction d'un attique sera réalisée dans une seconde étape.

La construction comprend cinq étages et un sous-sol d'une surface nette totale d'environ 9800 m².

La façade principale, orientée à l'ouest, longe la rue des Bains.

Les deux façades pignon sont orientées au sud du côté de la rue des Vieux-Grenadiers et au nord du côté de la rue Gourgas. La façade est s'ouvre sur une cour intérieure appartenant à la CIA.

L'enveloppe du bâtiment C est construite en maçonnerie porteuse crépie, tandis que l'enveloppe du bâtiment D est en béton armé sans isolation. Elle est com-

posée de larges fenêtres métalliques au vitrage simple donnant un rythme régulier aux quatre façades.

La toiture terrasse est revêtue d'une étanchéité multicouche sans isolation.

Les dalles sont recouvertes de chapes «eubolith» (ciment + sciure de bois) ou de pavés de bois de bout de 6 à 8 cm d'épaisseur.

La structure générale de l'ensemble de l'édifice est en bon état.

En 1991, le Conseil municipal accorda un crédit pour la réalisation des travaux de mise en sécurité de l'édifice. Ce bâtiment industriel, conçu pour 200 à 300 ouvriers, devait désormais pouvoir accueillir jusqu'à 5000 personnes.

Un crédit de 3 163 798 francs permit d'exécuter en 1992-1993 les travaux suivants:

- création de deux escaliers de secours extérieurs à tous les étages;
- cloisonnement des cages d'escaliers;
- installation d'éclairage de secours;
- remplacement des tableaux électriques;
- création d'un bloc sanitaire à chaque niveau;
- création d'un escalier intérieur sur deux niveaux dans le musée de l'automobile.

Un second crédit fut voté en 1994 pour des modifications intérieures et extérieures. Le Musée de l'automobile Jean Tua et le Mamco (Musée d'art moderne et contemporain) furent inaugurés en 1994.

Au printemps 2006, le musée de l'automobile déménage et libère le rez-de-chaussée et le sous-sol des bâtiments C et D, ainsi que le 1^{er} étage du bâtiment C. Le département de la culture remet alors, de mai 2006 à avril 2009, les surfaces devenues disponibles à la Fondation faïtière pour l'art moderne et contemporain (FAMC).

Depuis le 1^{er} mai 2009, ces locaux ont été attribués au FMAC (Fonds municipal d'art contemporain) et au CPG (Centre de la photographie genevois). Une partie de ces surfaces, gérées par le FMAC, est destinée à recevoir des expositions d'organismes extérieurs selon la demande du Conseil municipal (M-724).

Le Mamco occupe le sous-sol, les 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e étages du bâtiment D.

Le Centre d'art contemporain (CAC) occupe les 2^e, 3^e et 4^e étages du bâtiment C.

Les quatre institutions, présentes dans le BAC, ont des surfaces de bureau et d'exposition. Chacune jouit d'une entrée indépendante.

Exposé des motifs*1. Dépollution du site*

En automne 2006, le Service des bâtiments a mandaté l'entreprise «d'ingénierie – environnement – sécurité» Ecoservices SA afin de procéder à l'analyse des polluants susceptibles d'être présents dans le BAC.

Parallèlement, le STIPI (Service de toxicologie industrielle et protection contre les pollutions intérieures), devenu le STEB (Service de toxicologie de l'environnement bâti), a procédé à des mesures de la qualité de l'air dans différents locaux.

Sur la base de prélèvements ponctuels dans les sols et les faux plafonds, les laboratoires ont effectué des analyses concernant la présence de métaux lourds, HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et d'amiante.

Les analyses ont montré une pollution importante aux hydrocarbures, héritée de la période industrielle des locaux, de toutes les surfaces échantillonnées dans les sols en pavé de bois ou chape. Les HAP sont également présents et sont libérés plus ou moins intensément en fonction des variations de température. Les métaux lourds sont présents en excès de manière ponctuelle.

Concernant l'amiante, les analyses ont montré la présence d'amiante dans les colles utilisées sous les pavés de bois du rez-de-chaussée et dans des plaques Eternit au premier étage du CAC. L'amiante décelée est non friable et ne pose pas de problème pour la santé, tant qu'il n'y a pas d'intervention dessus.

En conclusion, la maison Ecoservices considère que le site est contaminé, mais sans danger pour les occupants à moyen terme. En cas de travaux, il doit faire l'objet d'un suivi particulier concernant la problématique des déchets spéciaux.

Ce type de pollution est donc sans danger tant qu'aucune intervention n'est effectuée sur le sol.

Or, dans le cadre du BAC, chaque exposition nécessite des travaux d'aménagements, allant du déplacement de cloisons à de nouvelles alimentations provisoires.

Depuis le rapport d'expertise, tous les travaux entrepris dans le bâtiment sont limités et exécutés avec précaution.

L'objectif de la présente demande de crédit est de pouvoir procéder au choix des mandataires architectes, ingénieurs civils et ingénieurs spécialisés dont les missions seront de mettre au point le projet définitif et le chiffrage de l'ensemble de l'opération en vue du dépôt d'une demande de crédit de réalisation. Les têtes de chapitre du programme toucheront les questions d'énergie, de dépollution, de sécurité et d'aménagement.

2. *Amélioration thermique de l'enveloppe du bâtiment*

Le BAC est un bâtiment d'envergure dont la performance énergétique actuelle globale est mauvaise. Ce projet de rénovation est une opportunité pour améliorer de manière importante les qualités énergétiques et environnementales du bâtiment.

Conformément à la stratégie générale adoptée par la Ville de Genève, ce projet de rénovation aura pour objectif de s'approcher autant que possible du niveau Minergie rénovation ou HSE.

Le concept d'intervention sur l'enveloppe sera déterminant, et permettra dans une large mesure d'optimiser la conception des installations techniques de chauffage, de ventilation, et ponctuellement le cas échéant de traitement d'air dans une zone de conservation spécifique.

Le but de cette étude sera également de définir les limites d'adaptation de ce type de bâtiment pour répondre aux normes de conservation définies par l'ICOM (Conseil international des musées).

Un accent particulier sera mis sur les solutions visant au principe des énergies «100% renouvelables».

Les principes d'intervention sont les suivants:

Façades

Etude des principes d'isolation performante sur la totalité de l'enveloppe sans dénaturer les façades existantes.

Menuiseries métalliques extérieures

Les châssis métalliques des baies vitrées existantes sont composés de petits éléments. L'intervention devra améliorer sensiblement les performances d'isolation.

Toiture

Des travaux prévus sur la toiture terrasse comprendront une isolation performante ainsi qu'une nouvelle étanchéité et une finition de type toiture végétalisée.

3. *Mise en conformité des installations techniques de sécurité*

3.1 Sécurité

Les installations de sécurité qui équipent le bâtiment sont vieillissantes. Les aspects suivants seront abordés par les spécialistes:

Détection incendie

La centrale de détection incendie ainsi que ses périphériques datent de 1994. Les normes AEAI (Association des établissements cantonaux d'assurance incendie), qui décrivent les règles en la matière, exigent un audit des installations après quinze ans. A ce titre et au vu de l'évolution des technologies dans ce domaine, il convient de remplacer l'installation dans son intégralité.

Evacuation

A différentes périodes de la vie du site, des systèmes d'alarmes sonores pour l'évacuation ont été installés, sirènes, puis sonorisation. Le matériel ne répond plus aux besoins des utilisateurs. Un système de sonorisation moderne doit pouvoir, d'une part, servir pour l'évacuation du bâtiment en diffusant un message «parlé» en plusieurs langues et, d'autre part, diffuser de la musique et/ou des commentaires lors d'un événement à l'aide de microphones hautes fréquences par exemple. Il convient donc de prévoir également le remplacement du système de sonorisation.

Eclairage de secours – balisage d'évacuation

Etude pour la reprise complète des éclairages et balisages en tenant compte des besoins variables des surfaces d'exposition, tout en respectant la réglementation en vigueur.

Système de sécurité anti-intrusion

L'installation du Mamco date d'environ quinze ans et doit être remplacée dans son intégralité. Il faut étudier l'option d'une extension de la centrale CAC – FMAC – CPG, ce qui optimiserait les équipements et également les contrats de maintenance.

3.2 Electricité

Les installations électriques sont vétustes et hétérogènes. Elles ne répondent plus aux exigences techniques actuelles pour ce genre de locaux. Le projet prévoit notamment les travaux suivants:

- exécution d'une protection contre la foudre;
- remplacement de la cabine basse tension et des tableaux de distribution;
- mise en place de comptages centralisés pour chacun des utilisateurs;
- mise en place d'un éclairage muséographique équipé de lampes à hautes performances énergétiques;
- réfection complète des installations électriques à courant fort;
- adaptation des réseaux courants fort et faible;
- création d'un câblage informatique pour les besoins des utilisateurs.

Les appareils et installations sont conçus de façon à limiter la consommation d'électricité dans le sens de la norme SIA 380/4 et de la loi cantonale sur l'énergie.

3.3 Chauffage

Une chaufferie à gaz existante est située dans les sous-sols. Pour atteindre l'objectif d'une production d'énergies 100% renouvelables, des solutions suppléatives au gaz devront impérativement être étudiées.

Seront à prévoir dans le programme de rénovation:

- production de chaleur 100% renouvelable;
- remplacement du système de régulation;
- remplacement des réseaux de distribution, des robinetteries et des pompes;
- mise en place d'une sectorisation pour les quatre entités, avec un système de comptage adéquat;
- remplacement des émetteurs de chaleur.

3.4 Potentiel solaire

Un potentiel solaire important existe en toiture de ce bâtiment, et la Ville souhaite que le projet soit conduit de façon à l'exploiter de la meilleure manière possible: solaire thermique pour les besoins en eau chaude sanitaire et éventuellement installation photovoltaïque.

3.5 Ventilation

Il n'y a actuellement pas de système de ventilation du bâtiment, hormis un monobloc pour la salle de projection.

Un système de ventilation à double flux avec récupération de chaleur à haut rendement sera étudié.

3.6 Traitement d'air

Il n'y a actuellement aucun système de traitement d'air dans le bâtiment.

L'objectif est d'équiper les zones d'exposition de manière à contrôler les conditions de température et d'hygrométrie selon les normes définies par l'ICOM.

3.7 Sanitaire

L'ensemble des installations sanitaires, tuyauteries et appareils, sera remplacé. Afin de réduire la consommation d'eau, les robinetteries seront de type label «Energy».

Proposition: travaux au Bâtiment d'art contemporain

4. *Transformations intérieures suite aux nouvelles affectations*

Les quatre institutions doivent se concerter afin de définir un programme cohérent sur la totalité du bâtiment, définissant les espaces communs, la signalétique et l'éclairage extérieur.

Dès à présent, nous pouvons prévoir:

- la création de deux blocs sanitaires supplémentaires;
- la pose d'une isolation phonique dans certains locaux;
- la création de locaux fermés au sous sol.

Estimation des frais d'études selon code CFC	Fr.	Fr.
29 Honoraires		2 147 000
291 Honoraires architecte	1 430 000	
292 Honoraires ingénieur civil	75 000	
293 Honoraires ingénieur électricien	263 000	
294 Honoraires ingénieur chauffage / ventilation	255 000	
294 Honoraires ingénieur sanitaire	34 000	
296 Honoraires ingénieur géomètre	10 000	
299 Honoraires expertise complémentaire pollution	30 000	
299 Honoraires ingénieur sécurité	50 000	
5 Frais secondaires et comptes d'attente		76 000
51 Autorisations, taxes	26 000	
52 Echantillons, maquettes, reproductions, documents, information, plaquette	50 000	
TVA 8%		<u>177 840</u>
Total du crédit d'étude TTC		<u>2 400 840</u>
Total du crédit d'étude demandé TTC		<u>2 400 000</u>

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois mars 2010 et ne comprennent aucune variation.

Référence au 5^e plan financier d'investissement (PFI)

Cet objet est prévu sous le numéro 042.041.03 du 5^e PFI 2010-2021 pour un montant de 600 000 francs.

Il est prévu de déposer le crédit de réalisation en 2012, un montant de 9 000 000 de francs est prévu au 5^e PFI sous le numéro 042.041.04.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire de ce crédit d'étude est le Service des bâtiments. Le service bénéficiaire du crédit est le Service culturel.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 400 000 francs destiné à l'étude des travaux de dépollution, amélioration thermique de l'enveloppe, mise en conformité des installations techniques et de sécurité ainsi que l'étude de réaménagement intérieur du Bâtiment d'art contemporain (BAC), situé 7, rue Gourgas, parcelle N° 3255, feuille N° 19, commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 400 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

Préconsultation

M^{me} Christiane Olivier (S). Mon intervention sera très brève: je ne dirai que quelques mots pour remercier M. Paganì et ses services. Monsieur le magistrat, comme vous le savez, on me dit têtue – moi, je me considère plutôt comme opiniâtre. Il y a de nombreuses années que nous attendions ce crédit d'étude pour pouvoir mettre en conformité les installations techniques du BAC et dépolluer le site.

Proposition: travaux au Bâtiment d'art contemporain

Même si la situation actuelle n'était pas dangereuse, à moyen terme, pour les occupants du bâtiment, il faudrait intervenir pour leur assurer un confort élémentaire. Jusqu'à présent, ils n'avaient ni chauffage en hiver, ni aération en été. Je rappelle que les personnes et les associations actives au BAC sont nombreuses, et qu'il s'agit d'améliorer leurs conditions de travail.

Une fois de plus, Monsieur Pagani, je ne peux que vous remercier d'avoir fait avancer ce qui était prévu pour beaucoup plus tard dans le plan financier d'investissement (PFI) – au moins en ce qui concerne le crédit d'étude. Ainsi, les nombreuses associations et instances culturelles accueillies par le BAC pourront travailler à la satisfaction de tous.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour ma part, je ne remercierai pas le magistrat! M^{me} Olivier est bien sympathique, mais le Parti démocrate-chrétien trouve normal que les choses avancent et que les gens fassent leur travail! Il faut arrêter de se passer la brosse à reluire! Tout à l'heure, nous déplorions des blocages du côté de M. Pagani et, maintenant, on lui tresse des couronnes! Gardez les pieds sur terre, Mesdames et Messieurs de la gauche!

Pour notre part, nous aimerions revoir toute la problématique du réaménagement du rez-de-chaussée du BAC. Je rappelle que cette problématique a été longuement débattue à la commission des arts et de la culture, sa présidente s'en souviendra... Nous souhaitons donc que la proposition PR-790 soit traitée aussi bien par la commission des arts et de la culture que par celle des travaux et des constructions. C'est très important, car il en va d'une certaine optique politique quant à ce que nous voulons faire dans ce bâtiment. Telle est la raison pour laquelle nous demandons ce double renvoi.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical ne refusera évidemment pas l'entrée en matière sur la proposition PR-790. Toutefois, nous sommes légèrement inquiets. Le PFI prévoyait 600 000 francs de crédit d'étude et 9 millions de francs pour la réalisation; or, dans cette proposition, le seul crédit d'étude se monte déjà à 2,4 millions de francs. Ce qui signifie, pour adopter le ratio habituel, que la réalisation coûtera dans les 30 millions de francs. Attention, ce n'est plus ce qui était prévu au PFI!

Je veux bien que M^{me} Olivier remercie le magistrat mais, si les travaux passent de 9 à 30 millions de francs, il n'y a pas vraiment de quoi! Je suis donc inquiet en ce qui concerne les investissements de la Ville. L'autre soir, j'ai entendu à la radio qu'il fallait indexer les 80 millions de francs du Musée d'art et d'histoire,

Proposition: travaux au Bâtiment d'art contemporain

depuis le temps que ce projet attend... Je me demande où nous avons une planche à billets pour ça! Si le Conseil administratif en a une, je serais ravi qu'il me dise où, car je serais bien d'accord de la partager! Je le répète, les travaux du BAC risquent de passer de 9 à 30 millions de francs, et c'est dangereux.

Nous ne nous opposerons pas au double renvoi de la proposition PR-790 à la commission des arts et de la culture et à celle des travaux et des constructions, bien que nous pensions que ce sera peut-être du temps perdu en redites. En tout cas, il faudra être extrêmement attentifs à ce que l'on va nous proposer en commission.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Monsieur Dossan, je vous réponds juste sur la question du coût des travaux – nous aurons l'occasion de discuter du reste en commission. Le premier crédit figurant au PFI avait été évalué avant que nous découvriions la pollution des lieux; il ne concernait donc que les travaux sur l'enveloppe du bâtiment. Evidemment, nous aurions ensuite pu corriger le montant inscrit au PFI, mais nous avons préféré aller de l'avant et soumettre directement au Conseil municipal la proposition PR-790.

Nous en discuterons en commission, mais il est clair que la découverte des planchers pollués a considérablement modifié le coût de l'opération. Evidemment, libre à vous de décider ensuite s'il faut renoncer aux travaux et laisser le bâtiment en l'état. Je tenais juste, pour l'instant, à expliquer l'explosion du coût de l'opération – laquelle n'a pas grand-chose à voir avec des questions d'indexation, rassurez-vous, Monsieur Dossan!

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à l'unanimité (60 oui).

Mis aux voix, son double renvoi à la commission des arts et de la culture et à la commission des travaux et des constructions est refusé par 38 non contre 23 oui.

Mis aux voix, son renvoi à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (56 oui).

Proposition: rénovation de l'immeuble du 8, rue Lissignol

11. Proposition du Conseil administratif du 12 mai 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 997 800 francs destiné à la rénovation de l'immeuble situé au 8, rue Lissignol, parcelle N° 5746, feuille N° 43, commune de Genève, section Cité (PR-791).

Préambule

Cet édifice fait partie d'un ensemble de logements sociaux sur commerces et ateliers, organisé en quadrilatère autour du square Paul-Bouchet et des rues y attenantes.

De ces bâtiments, six ont déjà été entièrement rénovés, il s'agit des immeubles 5, 7, 12 et 14, rue Lissignol dans une première étape, et récemment le 9, rue Lissignol et le 16, rue Rousseau.

Les travaux de rénovation de l'immeuble 14, rue Rousseau ont démarré en hiver 2010. Les immeubles du 8 et 10, rue Lissignol sont les deux derniers immeubles de l'ensemble qui devront être rénovés.

L'immeuble du 8, rue Lissignol est loué depuis octobre 1989 à l'Association du Conseil général Lissignol.

Historique de l'opération

Juillet 1984	la Ville de Genève mandate le bureau d'architecte Jean-Gabriel Cuenin pour la rénovation et la transformation des immeubles 8 et 10, rue Lissignol.
Septembre 1989	le mandat de M. Jean-Gabriel Cuenin est suspendu.
Octobre 1989	la Ville de Genève mandate M. Morten Gisselbaek, architecte, pour la rénovation et la transformation de l'immeuble 8, rue Lissignol.
Novembre 1990	la Ville de Genève avise M. Gisselbaek qu'elle suspend son mandat.
Juin 1994	la Ville de Genève informe M. Gisselbaek de la reprise du dossier de rénovation.
Décembre 2005	dépose du dossier d'autorisation de construire.
Juin 1996	délivrance de l'autorisation de construire DD 94074 pour la rénovation de l'immeuble et l'installation d'un chauffage central.

Juillet 1996	recours de l'Association du Conseil général contre l'autorisation N° DD 94074. Le recours porte sur la hausse des loyers, l'affectation des locaux communs en surfaces commerciales et la non information du programme d'exécution des travaux.
Octobre 1999	en commission de recours, la Ville de Genève annonce qu'elle renonce à l'autorisation DD 94074.
Février 2003	le Conseil municipal vote un crédit supplémentaire de 65 000 francs afin de permettre la reprise des dossiers et le dépôt des autorisations de construire des immeubles 8 et 10, rue Lissignol.
Mars 2003	la Ville de Genève mandate M. Morten Gisselbaek pour le dépôt en autorisation de construire et l'estimation des travaux de rénovation de l'immeuble 8, rue Lissignol.

Notice historique

La Ville de Genève réalisa le percement de la rue Paul-Bouchet en 1875-1876, afin de construire des logements économiques et d'assainir le vaste îlot compris entre les rues Rousseau, de Cornavin, de Chantepoulet et du Cendrier. En collaboration avec l'Etat, la Ville lança le projet du «Square Paul-Bouchet» en 1895 et mandata les architectes Gédéon et Louis Dériaz. Les immeubles font partie d'un ensemble sous la forme d'un quadrilatère situé le long des rues Rousseau, Paul-Bouchet et Lissignol. Les logements étaient destinés aux ouvriers, afin d'améliorer leurs conditions de vie et de les maintenir en ville, proches de leur lieu de travail et des écoles pour leurs enfants. Dès 1896, la Ville procéda à des achats de terrains et les premiers immeubles furent achevés l'année suivante, parmi lesquels le 16, rue Rousseau et le 9, rue Lissignol, rénovés respectivement par la Ville en 2005 et 2006.

La réalisation de ce quartier se fit en plusieurs étapes, dont le 8, rue Lissignol en est la dernière. Le plan général fut modifié afin d'inclure la construction de l'école ménagère. L'immeuble présentait la particularité de prévoir des classes enfantines au rez-de-chaussée. Planifié à l'origine en face du numéro 5, le numéro 8 fut déplacé dans l'alignement du numéro 10, afin de libérer un espace de jeux pour les enfants. C'est pourquoi l'autorisation de construire du numéro 8 ne fut accordée que le 20 juin 1899, et le chantier terminé l'année suivante.

La construction de ces immeubles est sobre, mais robuste. Ils comprennent quatre étages recouverts de crépi sur un rez commercial en roche. La plupart des façades sont simples, ornées de bandeaux entre les 1^{er} et 2^e et les 3^e et 4^e étages. Les encadrements des fenêtres sont en molasse et les tablettes en roche.

Proposition: rénovation de l'immeuble du 8, rue Lissignol

Avec les bandeaux et les entablements au-dessus des fenêtres des 1^{er} et 2^e étages, le numéro 8 Lissignol a une façade plus élaborée que le numéro 10.

Concertations avec la population

- Octobre 1995 le Service des bâtiments rencontre quatre représentants de l'Association du Conseil général Lissignol pour la présentation du projet de rénovation.
- Octobre 1996 suite au dépôt du recours contre l'autorisation, la Gérance immobilière municipale reçoit l'association en présence de M. Gisselbaek et d'un représentant de la Ville de Genève.
- Mars 1998 le Service des bâtiments rencontre l'association et M. Gisselbaek. La discussion porte essentiellement sur le budget prévisionnel, le prix du loyer à la pièce ainsi que sur les travaux à prévoir.
- Mars 2009 les locataires du périmètre Lissignol et Rousseau sont invités par M^{me} Sandrine Salerno à une séance d'information sur la politique de location de la Gérance immobilière municipale après travaux.
- Novembre 2009 le Service des bâtiments et M. Gisselbaek présentent le projet de rénovation à l'association. La Gérance immobilière est également présente à cette rencontre.
- Printemps 2010 des négociations sont en cours avec la Gérance immobilière municipale et l'Association du Conseil général en vue de la conclusion d'un bail associatif.

Exposé des motifs

En juin 1990, ce bâtiment a fait l'objet, par le Service du recensement du patrimoine immobilier municipal, d'une évaluation de réhabilitation selon la méthode MER (méthode d'évaluation rapide). Dans ce rapport, auquel il est important de se référer, son état de détérioration y est décrit comme étant de type dit «lourd».

Son état général nécessite donc une rénovation considérable. Ses façades et ses installations techniques sont en mauvais état. Les menuiseries extérieures sont déficientes et souvent irréparables, les appareils sanitaires vétustes et il n'y a pas de chauffage central. Les appartements ne disposent pas de salles de bains, hormis celles installées par les locataires. L'aménagement des cuisines est variable et souvent installé par les locataires.

Aujourd'hui, il est donc impératif de procéder à sa réhabilitation, celle-ci se plaçant dans la volonté du Conseil administratif de voir tout le quartier de Saint-Gervais rénové.

Description de l'ouvrage, caractéristiques et descriptif des travaux

Ce bâtiment est érigé sur la parcelle N° 5745 d'une surface de 358 m² (289,1 m² bâtiment, 68,9 m² de place et jardins) et comprend:

- au sous-sol: 1 niveau de caves, un abri et un local chaufferie désaffecté;
- au rez: 1 niveau avec des locaux pour l'association, un local poubelles et un sanitaire;
- au 1^{er}: 3 logements (1 x 3 pièces, 2 x 4 pièces);
- au 2^e: 4 logements (1 x 4 pièces duplex, 1 x 3 pièces, 2 x 2 pièces);
- au 3^e: 4 logements (2 x 4 pièces duplex, 1 x 3 pièces, 1 x 4 pièces);
- au 4^e: 2 logements (1 x 3 pièces, 1 x 4 pièces),
soit 44 pièces au total;
- combles : atelier pour les locataires, local associatif.

L'immeuble est mitoyen. Sa façade principale est située sur le square Lissignol, sa façade arrière donne sur la cour intérieure.

La structure porteuse est traditionnelle, elle est constituée de murs en pierre et de solives en bois en appui sur les façades et à l'intérieur du bâtiment sur le refend longitudinal.

On remarque, surtout sur la façade principale, des fissures obliques et verticales qui traversent les contrecœurs et la plupart des couvertes en molasse des fenêtres. Ces fissures démontrent des tassements, plus importants dans la zone centrale du bâtiment. Des fissures sont également constatées sur le refend longitudinal. Une fissure importante apparaît sur la façade rue, entre les immeubles du 8 et du 10, rue Lissignol.

Les façades, pierre de taille et enduit, sont en mauvais état, Les menuiseries extérieures, fenêtres et volets sont déficients et souvent irréparables.

La charpente est à contrôler, les pièces attaquées par l'humidité doivent être changées. La couverture en tuile mécanique est à remplacer, les ferblanteries ainsi que l'ensemble des ouvertures en toiture sont à reprendre.

Le niveau de confort est sommaire, les installations techniques sont en mauvais état et vétustes, il n'y a pas de chauffage central. Actuellement, le chauffage est assuré par des poêles à mazout, bois ou à gaz. Les appartements ne possèdent pas de salles de bains, hormis celles installées par les locataires, et l'aménagement des cuisines est obsolète.

Proposition: rénovation de l'immeuble du 8, rue Lissignol

Les galandages sont en brique plâtrée, les plafonds sont en plâtre sur lattis ou roseaux, les sols en plancher et en carrelage dans les cuisines ou les W.-C.

Les typologies d'origine du bâtiment ont subi de multiples modifications au cours des dernières années.

Conformément à la décision de la commission Saint-Gervais du Conseil municipal, il est prévu une rénovation simple avec maintien des locataires dans les appartements. Sauf demande du Département des constructions et des technologies de l'information de retrouver les typologies d'origine, il est prévu de les maintenir en l'état actuel.

Les travaux de rénovation envisagés sont les suivants:

Sous-sol

- Création d'un dallage en béton armé pour la consolidation de l'assise des murs porteurs
- Réfection des enduits sur les murs existants
- Pose d'une isolation antifeu sur l'ensemble des plafonds
- Pose de cadres et portes métalliques EI30
- Création de locaux techniques

Rez-de-chaussée (arcades et entrée de l'immeuble)

- Doublage des fenêtres côté cour, en serrurerie métallique, par des panneaux coulissants entièrement ouvrants

Cage d'escalier

- Rénovation des portes palières, remise aux normes EI30
- Réfection de la peinture des murs, des paillasses et des plafonds de la cage d'escalier

Etage type

- Réparations ponctuelles sur les solives atteintes par des problèmes d'humidité
- Création de locaux sanitaires (W.-C. douches)
- Réfection des plafonds après l'intervention pour le renforcement des solives

Combles

- Création d'une chaufferie avec production d'eau chaude centralisée
- Contrôle de la charpente, isolation des plafonds des ateliers, isolation des planchers de la chaufferie
- Réfection de la couverture en ardoise
- Création d'un exutoire de fumée sur cage d'escalier
- Remplacement des tabatières existantes, création d'un accès toiture

Façades

- Sur la façade côté rue Lissignol, les fenêtres, non récupérables, seront refaites à l'identique
- Sur la façade côté cour, les cadres de fenêtres seront rénovés et adaptés pour la mise en place de verre isolant
- L'ensemble des volets sera remplacé par des volets du même type
- L'ensemble des parties en molasse doit être remplacé, les parties en pierre dure (tablettes) seront réparées
- Exécution d'un crépi isolant sur les façades
- Peinture des avants toits, berceaux, plates-bandes et lambrissages

Canalisations

- Réfection des introductions eau, gaz, électricité
- Remplacement de l'ensemble des canalisations au sous-sol, jusqu'au raccordement au système unitaire sur la rue

Sanitaires

- Création dans les appartements d'une salle de bains comprenant un W.-C., une douche et un lavabo

Adéquation à l'Agenda 21 de la Ville de Genève

Développement des énergies renouvelables

Le bâtiment sera approvisionné à hauteur de 80% par des énergies renouvelables (panneaux solaires thermiques et géothermie).

Amélioration des conditions d'habitabilité

Les travaux envisagés permettront d'améliorer sensiblement le confort thermique, sanitaire et acoustique, mais aussi la sécurité incendie et la qualité de l'air intérieur.

Concept énergétique

L'enveloppe du bâtiment sera rénovée afin de permettre une diminution des consommations d'énergie pour le chauffage de 40%.

Une pompe à chaleur avec des sondes géothermiques sera installée pour le chauffage et la préparation de l'eau chaude sanitaire. Les sondes seront implantées dans le parc de l'ancienne crèche situé devant le bâtiment. Afin de conserver le patrimoine arboré du parc, constitué d'un tilleul et d'un érable, les sondes géo-

Proposition: rénovation de l'immeuble du 8, rue Lissignol

thermiques seront mises en place de façon à ne pas perturber ou dégrader leurs systèmes racinaires. La surface restante permettra d'installer six sondes de 200 m de profondeur. La pompe à chaleur produira 68% de l'énergie thermique nécessaire au bâtiment.

65 m² de panneaux solaires thermiques seront installés sur la toiture du bâtiment N° 10. Ils bénéficieront aux deux immeubles et permettront de produire 12% de l'énergie thermique nécessaire au bâtiment N° 8, dont 60% de l'eau chaude sanitaire.

Le solde, soit 20%, sera assuré par une chaudière à gaz à condensation. Le recours à cette énergie fossile est induit par la limitation de la surface de terrain disponible pour les sondes et par le fait que l'enveloppe du bâtiment implique des températures de départ de chauffage relativement élevées.

Au final, 80% de la chaleur sera produit par des énergies renouvelables. Ainsi, les objectifs de la stratégie «100% renouvelable en 2050» seront presque atteints sur cet objet.

Les installations de production de chaleur seront centralisées dans le présent bâtiment. En outre, elles assureront également les besoins de chaleur du bâtiment mitoyen sis 10, rue Lissignol, prévu d'être rénové prochainement.

Amélioration de la qualité thermique de l'enveloppe

Afin de réduire les besoins en énergie du bâtiment, un soin particulier sera apporté au traitement des éléments de construction en contact avec l'air extérieur.

Le bâtiment existant est constitué de murs épais non isolés, de fenêtres à simple vitrage avec cadres bois non isolés, d'un sous-sol non isolé et d'une toiture non isolée.

Les améliorations prévues pour les éléments d'enveloppe du bâtiment existant sont:

- façade: crépi existant remplacé par un crépi isolant, isolation intérieure des contrecœurs;
- menuiseries: remplacement ou rénovation des fenêtres existantes par des fenêtres avec verres isolants, réfection des vitrines;
- dalle sur sous-sol: isolation de la dalle sur sous-sol non chauffé;
- toiture: isolation de la toiture.

Selon la norme SIA 380/1 (éd. 2007), l'indice de dépense énergétique du bâtiment pour le chauffage sera réduit de 40% et ramené à environ 360 MJ/m².

Descriptif des installations techniques

Le chauffage est assuré par des installations individuelles, hétéroclites et qui posent d'importants problèmes en matière de sécurité incendie. La ventilation est, quant à elle, permise par l'ouverture manuelle des fenêtres et par les inétanchéités du bâtiment.

Le projet prévoit la mise en place des installations suivantes:

Chauffage

Le concept retenu pour la production de chaleur de ce bâtiment est un couplage géothermie (68%), chaudière gaz à condensation (20%) et panneaux solaires thermiques (12%).

Les radiateurs seront dimensionnés pour fonctionner à basse température et seront équipés de vannes thermostatiques.

Ventilation

Le bâtiment sera équipé d'un système de ventilation-aération à simple flux. L'air vicié des cuisines et des locaux sanitaires sera extrait. L'air neuf de compensation sera amené par des ouvertures dans les menuiseries.

La mise en œuvre d'un système à double flux avec récupération de chaleur a été étudiée. Cependant, elle n'a pas été retenue pour deux raisons. D'une part, le maintien des locataires dans l'immeuble pendant les travaux ne permet que des interventions minimales non compatibles avec les travaux d'installation d'une ventilation double flux. D'autre part, la typologie actuelle des logements ne permet pas une distribution d'air neuf simple, cohérente et reproductible d'un appartement à l'autre.

Sanitaire

Afin de réduire les consommations d'eau, les robinetteries répondront au label de basse consommation «Energy». Les chasses d'eau des W.-C. auront une contenance de 6 litres avec double commande. Les consommations d'eau chaude seront décomptées individuellement. Les possibilités de récupération d'eau de pluie ont été étudiées, mais non retenues en raison d'un équilibre financier particulièrement défavorable.

Electricité

Les appareils et installations seront conçus de façon à limiter la consommation d'électricité dans le sens de la recommandation SIA 380/4 et du standard Minergie.

Proposition: rénovation de l'immeuble du 8, rue Lissignol

Il est prévu de réduire les consommations par un dispositif de régulation au moyen de détecteurs de présence et de l'usage systématique de selfs électroniques de classe A2.

Les équipements électriques, luminaires et appareils électroménagers seront choisis en fonction des performances requises en classe AAA+.

Programme et surfaces

Le programme reste pratiquement sans changement, hormis le réaménagement du sous-sol et des combles. Cette rénovation ne modifiera ni la distribution, ni les surfaces des arcades et des logements.

	m ²	m ²
<u>Sous-sol</u>		
Abris existants	49,00	
Cave	138,00	
Local SIG	11,30	
Local électrique	12,50	
Escalier et dégagement	20,70	
	231,50	231,50
<u>Rez-de-chaussée</u>		
Locaux associatifs	168,60	
Local poubelles	17,40	
Buanderie	10,70	
W.-C.	1,70	
Entrée et escalier	37,60	
	236,00	236,00
<u>Etage 1</u>		
Appartement 4 pièces	80,60	
Appartement 4 pièces	50,00	
Appartement 3 pièces	87,80	
Escalier et palier	19,70	
	238,10	238,10
<u>Etage 2</u>		
Appartement 4 pièces	90,00	
Appartement 3 pièces	62,00	
Appartement 2 pièces	34,90	
Appartement 2 pièces	36,00	
Escalier et palier	19,60	
	242,50	242,50
<u>Etages 3 et 4</u>		
Appartement 4 pièces duplex	34,90	
Appartement 4 pièces duplex	36,00	

Proposition: rénovation de l'immeuble du 8, rue Lissignol

Appartement 4 pièces	90,00	
Appartement 3 pièces	62,00	
Escalier et palier	19,60	
	242,50 x 2	485,00
<u>Combles</u>		
Salle de réunion	174,00	
Chaufferie	18,00	
Ventilation	9,60	
Escalier et palier	15,20	
	216,80	216,80
Surface nette totale		1 649,90

Estimation du coût par CFC

	Fr.	Fr.
2 <u>Bâtiment</u>		
21 Gros œuvre 1		616 500
211 Travaux de l'entreprise de maçonnerie	288 000	
Installation de chantier		
Echafaudage		
Canalisations		
Béton et béton armé		
Maçonnerie		
214 Construction en bois	43 000	
Charpente		
Structure		
216 Travaux en pierre naturelle et artificielle	80 000	
Travaux en pierre naturelle		
221 Fenêtres, portes extérieures	205 500	
Fenêtres en bois		
Fenêtres en métal léger		
22 Gros œuvre 2		364 800
222 Ferblanterie	43 000	
224 Couverture	81 000	
225 Etanchéités et isolations spéciales	100 000	
Isolations spéciales		
226 Crépissages de façade	96 800	
Crépis et enduits extérieurs		
Crépissages de façades isolants		
228 Fermetures extérieures – Volets	44 000	
23 Installations électriques		122 000
230 Installations électriques	122 000	

Proposition: rénovation de l'immeuble du 8, rue Lissignol

24	Chauffage, ventilation		276 000
242/3	Production et distribution de chaleur	200 000	
244	Installation de ventilation	45 000	
247	Installations spéciales	31 000	
25	Installations sanitaires		185 000
250	Installations sanitaires	185 000	
27	Aménagements intérieurs 1		94 000
271	Plâtrerie	49 500	
272	Ouvrages métallique	9 000	
	Portes intérieures en métal		
273	Menuiseries	35 500	
28	Aménagement intérieurs 2		151 000
281	Revêtements de sols – Carrelages	33 500	
282	Revêtements de parois	40 000	
	Faïences		
285	Traitement des surfaces intérieures	65 000	
	Peinture intérieure		
287	Nettoyage du bâtiment	12 500	
29	Honoraires		360 000
291	Architectes	320 000	
292	Ingénieurs civils	10 000	
293	Ingénieurs CVSE	30 000	
5	<u>Frais secondaires et comptes d'attente</u>		
51	Autorisations, taxes		20 000
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents, information, plaquette		40 000
56	Autres frais secondaires		10 000
583	Réserve pour divers et imprévus		<u>240 844</u>
	Coût total de la construction HT		2 480 144
	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%		<u>198 412</u>
	Coût total de la construction TTC		2 678 556
	Frais administratifs et financiers		
	Prestation du personnel pour les investissements (5% du coût total de la construction TTC)		133 928
	Intérêts intercalaires $\frac{2\,812\,484 \times 36 \times 3\%}{100 \times 2 \times 12 \text{ mois}}$		126 562
	Fonds d'art contemporain 2% du coût total de la construction + prestations des services + intérêts intercalaires		58 781
	Coût général de la construction TTC		<u>2 997 827</u>
	Total du crédit demandé		<u>2 997 800</u>

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois de mai 2009 et ne comprennent aucune variation.

Valeurs statistiques (*m²-m³-occupants, selon norme SIA 416*)

La surface brute des appartements (surface de plancher) est de 1735 m².

Le coût global par m² est de 1345 francs le m².

Le volume restauré est de 5802 m³, ce qui situe le prix de cette transformation à 520 francs le m³.

Autorisation de construire

Ce projet de rénovation fait l'objet d'une requête en autorisation de construire N° DD 103231/1 déposée le 12 novembre 2009 et délivrée le 4 février 2010.

Fixation des loyers après travaux

Comme expliqué dans le préambule de la présente proposition, l'immeuble n'a pas bénéficié de rénovation importante depuis de nombreuses années. Le bâtiment est donc caractérisé actuellement par un très long retard dans son entretien.

Pour cette raison, il faut considérer que la part majoritaire du coût de la remise en état devra être dévolue, pour le calcul des loyers, à un entretien différé, non répercutable sur les loyers.

L'amortissement se fera sur trente ans.

Le calcul des hausses de loyer tient compte de l'application de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation.

Le loyer théorique par pièce après travaux s'élèvera à 3363 francs selon plan financier de la Gérance immobilière municipale.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer six mois après le vote du Conseil municipal et dureront entre quatorze et seize mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est le printemps 2012. Les habitants pourront demeurer dans les lieux durant les travaux.

Proposition: rénovation de l'immeuble du 8, rue Lissignol

Référence au 5^e plan financier d'investissement

Cet objet est prévu sous le numéro 012.038.05 du 5^e plan financier d'investissement 2010-2021 pour un montant de 2 400 000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Charges annuelles (eau, gaz, électricité, etc.)	30 000
Salaire concierge	9 000
Charge financière annuelle sur 2 997 800 francs comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 30 annuités	152 950

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments. Le service bénéficiaire est la Gérance immobilière municipale.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 997 800 francs destiné à la rénovation de l'immeuble situé au 8, rue Lissignol, parcelle N° 5746, feuille N° 43, commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 997 800 francs.

Art. 3. – Un montant de 58 781 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2042.

La présidente. Le renvoi en commission de la proposition PR-791 sans débat de préconsultation avait été décidé par le bureau du Conseil municipal et les chefs de groupe, mais un groupe a changé d'avis entre-temps et il demande la discussion, c'est pourquoi j'ouvre le débat.

Préconsultation

M. Jean-Charles Lathion (DC). Madame la présidente, je suis très surpris par ce changement! Il faudrait savoir comment fonctionne le bureau du Conseil municipal: soit nous nous réunissons entre chefs de groupe avec le bureau pour prendre des décisions sur la bonne marche de nos débats, soit tout cela ne compte plus et chacun y va de ses raccrochages! Je m'étonne vraiment que l'on vienne après coup contredire ce qui a été décidé en séance de chefs de groupe et du bureau. Nous ne souhaitons pas discuter de la proposition PR-791 maintenant, mais nous optons pour son renvoi direct en commission, comme demandé initialement.

La présidente. Monsieur Lathion, il peut arriver que l'un ou l'autre des chefs de groupe se trompe... Tel fut le cas avec la proposition PR-791. Nous avons reçu une demande du groupe concerné, qui souhaite tout de même s'exprimer.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, l'erreur, c'est moi qui l'ai commise, en tant que chef de groupe socialiste. Je vous prie de m'en excuser. Personnellement, je pense que l'erreur est humaine, mais il semble que d'autres ne l'admettent pas. Bref, je fais partie du genre humain et j'ai commis cette erreur. Je vous présente une fois de plus mes excuses. C'est ainsi!

Si vous voulez que nous ne parlions pas de cet objet ce soir, nous n'en parlerons pas – mais rappelez-vous, toutes et tous, que vous avez parfois commis des erreurs.

M^{me} Christiane Olivier (S). Je remercie mon chef de groupe pour son intervention. En effet, lors de notre caucus, j'avais dit que je souhaitais intervenir sur

Proposition: rénovation de l'immeuble du 8, rue Lissignol

la proposition PR-791. Rassurez-vous, Mesdames et Messieurs, ce sera extrêmement court.

Une fois de plus – n'en déplaise à M. Lathion – je veux féliciter M. Pagani et ses services... (*Huées et applaudissements.*) En effet, de tout le quartier de Saint-Gervais, l'immeuble du 8, rue Lissignol était peut-être celui qui avait le plus besoin de rénovations, son état de détérioration étant qualifié de «type lourd». Je sais que M. Pagani a visité les lieux et qu'il était au courant de la situation, c'est pourquoi je voulais le remercier, lui et ses services.

Je profite d'avoir la parole pour remercier également M^{me} Salerno, ainsi que ses services... (*Huées et brouhaha.*)

La présidente. Que cette assemblée joyeuse, pour les quelques minutes qui nous restent, laisse M^{me} Olivier terminer son intervention! Je vous remercie, Mesdames et Messieurs!

M^{me} Christiane Olivier. Je sais qu'il est tard, mais il reste encore trois minutes... que je n'utiliserai pas entièrement. Ceux qui connaissent le dossier savent que les immeubles des 1, 3, 8, 9 et 10 de la rue Lissignol faisaient partie des bâtiments à rénover. Or, le dossier du 8, rue Lissignol était bloqué depuis mars 2003 en raison de divers recours. C'est grâce à l'intervention de M^{me} Salerno et de ses services, qui ont repris les négociations avec l'Association du Conseil général Lissignol, que la Ville a pu octroyer à cette dernière un bail associatif et discuter avec elle des travaux à effectuer. Donc, merci, Monsieur Pagani! Merci, Madame Salerno!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je remercie toutes celles et ceux qui m'ont remercié tout au long de cette soirée... Quant aux autres, je les remercie aussi, car ils m'ont permis de m'exprimer et de faire de la politique.

Plus sérieusement, je rappelle que nous avons décidé de rénover et de remettre à niveau 40 immeubles propriété de la Ville dans les cinq ans à venir. Il s'agit de combler enfin le déficit d'entretien datant de l'époque où la crise économique avait mis à genoux notre municipalité. Je me réjouis de mener ces travaux avec vous, tambour battant... (*M. Genecand bavarde.*) Monsieur Genecand, vous pourriez m'écouter, cela permettrait à vos chers jeunes que vous soutenez toujours non seulement de grandir, mais de comprendre que la Ville de Genève non seulement construit, mais aussi rénove...

D'ailleurs, ces rénovations, la population genevoise s'en plaint beaucoup – et peut-être à raison. Toujours est-il que nous menons tambour battant les projets que nous avons décidés ensemble, tout en suivant le plan financier d'investissement (PFI). Je vous remercie de votre confiance, Mesdames et Messieurs, et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

M. Alexandre Chevalier (L). Il était impossible, pour le groupe libéral et le groupe radical, de partir se coucher sans remercier M. Pierre Maudet pour tout son travail, et notamment pour le magnifique site internet de la Ville de Genève qu'il a créé avec ses services. Bravo! (*Applaudissements.*)

M. Jacques Finet (DC). Je suis désolé, je n'ai personne à remercier... J'aimerais simplement faire remarquer un point au Conseil administratif. Je rappelle que l'immeuble situé au 8, rue Lissignol équivaut à une surface de 1000 m² utiles, et que le prix de revient des travaux – selon les estimations prévues – se monte à 3000 francs le mètre carré. Or, il ne s'agit pas d'une nouvelle construction, mais d'une simple rénovation. Or, la proposition PR-791 ne mentionne nulle part de future augmentation de loyer dans cet immeuble. Ce point n'est vraiment pas clair, Monsieur Pagani, méfiez-vous de ne pas vous faire botter en touche là-dessus... En tout cas, pour ma part, je déplore ce flou et ce qu'il cache peut-être.

M. Grégoire Carasso (S). Je suis un peu refroidi par l'intervention que vient de faire mon préopinant démocrate-chrétien... Je voulais simplement relever – c'est peut-être l'effet de votre première soirée à la tête du Conseil municipal, Madame la présidente – que notre plénum a salué, toutes tendances confondues, l'action du Conseil administratif. Et je m'en félicite!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur Finet, j'interviens juste pour relever que, grâce à la modification du règlement municipal de la Gérance immobilière municipale (GIM), nous avons en quelque sorte découplé les travaux dans lesquels nous investissons. Dans le cas du 8, rue Lissignol, vous avez raison de relever qu'il s'agit d'investissements relativement importants, mais je vous assure qu'ils correspondent à l'état de dégradation de cet immeuble. Si nous voulons préserver sa rentabilité à long terme – tel est aussi notre rôle – il nous faut trouver un système pour ne pas retomber dans la situation précédente.

Auparavant, en effet, les locataires avaient intérêt à faire en sorte qu'il y ait le moins possible de travaux, afin de limiter au minimum les augmentations de

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations

loyer. Ces dernières seront dorénavant fixées en fonction du revenu et de toute une série d'autres critères qui nous permettront – à raison, car telle est la réalité sociale dans laquelle nous vivons – de fournir à tout un chacun une norme d'habitabilité usuelle, plutôt que des normes extrêmement basses pour préserver des loyers bon marché.

Nous avons donc découpé la gestion des travaux de rénovation dans nos immeubles, afin de pouvoir offrir à la population habitant les 5300 logements que nous mettons à sa disposition des normes d'habitabilité qui correspondent aux standards – y compris écologiques – et à ses revenus. Même s'il paraîtra quelque peu incongru de le dire à cette heure-ci, je rappelle que, selon les normes de l'OMS, le loyer de chacun d'entre nous devrait représenter entre 12 et 18% de son revenu. Malheureusement, une bonne partie de la population en est encore loin, et je le déplore.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à l'unanimité (59 oui).

Mis aux voix, son renvoi à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (59 oui).

La présidente. La commission de l'aménagement est priée de se rendre demain, 9 juin, à 19 h, à la salle Nicolas-Bogueret, afin d'approuver le procès-verbal du 1^{er} juin et de procéder à l'élection de son président ou de sa présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous souhaite une excellente fin de soirée et un bon retour dans vos foyers.

12. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

13. Interpellations.

Néant.

14. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	30
2. Communications du bureau du Conseil municipal	30
3. Election d'un-e représentant-e du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration de Télégenève SA, en remplacement de M. Patrick Baud-Lavigne, démissionnaire (statuts de la société, art. 13) (RCM, art. 129, lettre B)	32
4. Election d'un-e représentant-e du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec), en remplacement de M. Charly Schwarz, démissionnaire (statuts de la fondation, art. 8) (RCM, art. 129, lettre B)	33
5. Questions orales	33
6. Interpellation du 8 juin 2010 de M ^{me} Marie Chappuis, MM. Alexandre Chevalier et Adrien Genecand: «Recours de la Ville: les étudiants privés de logements par la faute de la mauvaise foi du magistrat?» (I-215)	44
7. Motion du 28 avril 2010 de MM. Georges Breguet, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, Christian Lopez Quirland, Thierry Pignet, Roger Michel, Miltos Thomaidis, Pierre Rumo, Jean-Charles Lathion, Pascal Rubeli, M ^{mes} Anne Moratti Jung, Sandrine Burger, Corinne Goehner-Da Cruz, Silvia Machado, Annina Pfund, Véronique Paris, Nicole Valiquier Grecuccio, Andrienne Soutter, Isabelle Brunier, Maria Casares, Odette Saez, Alexandra Rys et Catherine Buchet-Harder: «Exposition sur la pauvreté «Si jamais»: pourquoi pas à Genève? Il n'est pas trop tard!» (M-918)	53
8. Proposition du Conseil administratif du 5 mai 2010 en vue du bouclage du crédit de 450 000 francs destiné au catalogage rétrospectif des documents musicaux du domaine jazz des bibliothèques municipales pour les Discothèques des Minoteries et de Vieusseux (PR-788)	63

9. Proposition du Conseil administratif du 12 mai 2010 en vue:	
– du boucllement du crédit destiné au renouvellement/acquisition de mobilier, machines de bureau, équipements de nettoyage, engins et équipements spécifiques pour les services de l’administration municipale (PR-145);	
– de l’ouverture d’un crédit complémentaire de 48 770,03 francs (PR-789)	65
10. Proposition du Conseil administratif du 12 mai 2010 en vue de l’ouverture d’un crédit d’étude de 2 400 000 francs destiné à l’étude des travaux de dépollution, amélioration thermique de l’enveloppe, mise en conformité des installations techniques et de sécurité ainsi que l’étude de réaménagement intérieur du Bâtiment d’art contemporain (BAC), situé 7, rue Gourgas, parcelle N° 3255, feuille N° 19, commune de Genève, section Plainpalais (PR-790)	67
11. Proposition du Conseil administratif du 12 mai 2010 en vue de l’ouverture d’un crédit de 2 997 800 francs destiné à la rénovation de l’immeuble situé au 8, rue Lissignol, parcelle N° 5746, feuille N° 43, commune de Genève, section Cité (PR-791)	77
12. Propositions des conseillers municipaux	93
13. Interpellations	93
14. Questions écrites	94

La mémorialiste:
Marguerite Conus